

Louis MPALA Mbabula

**POUR LA DEMOCRATIE
PROSÔPONISTE**

Préface du Professeur Emmanuel Banywesize

EDITIONS MPALA

www.louis-mpala.com

A toute personne qui lutte pour un autre monde plus beau que celui-ci.

© EDITIONS MPALA, Lubumbashi-2013

Dépôt légal Numéro 010.20.2012.46 IIIème Trimestre

Siteweb : www.louis-mpala.com

E-mail: abelouismpala@yahoo.fr

Contact : +243/0997021002

SOMMAIRE

Préface : de la démocratie représentative à la « démocratie prosôponiste » : quel tribut à payer ?.....	7
Introduction.....	15
CONTRE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE.....	29
1. Critique des élections dans un système de démocratie représentative.....	30
1.1. Démocratie représentative.....	30
1.2. Sens des élections.....	34
1.3. Election et principe de distinction ou caractère aristocratique de l'élection.....	36
1.4. Ce qu'elles sont réellement dans un système de démocratie représentative.....	42
1.5. Comportement à la proclamation des résultats.....	49
1.6. La problématique de la représentativité.....	51
1.7. Sauver à tout prix la démocratie représentative.....	53
EDUCATION AUX ELECTIONS PAR LES PROVERBES.....	56
2. Définition de l'appareil conceptuel.....	57
2.1. Education.....	57
2.2. Les proverbes.....	58
2.3. Education des électeurs par les proverbes.....	62

DE L'EDUCATION AU LEADERSHIP ET A LA BONNE GOUVERNANCE.....	69
3. Un mot pour ceux qui veulent devenir candidats-leaders.....	70
3.1. Notions de leadership et de bonne gouvernance.....	71
3.1.1. Leadership.....	71
3.1.2. Bonne gouvernance.....	72
3.1.3. Obstacles à surmonter.....	78
POUR UNE EDUCATION A LA BONNE GOUVERNANCE APPROCHE PAREMIOLOGIQUE.....	80
4.1. Différentes formes d'éducation à la bonne gouvernance.....	81
4.1. 1. Education à la démocratie.....	82
4.1.2. Education à la responsabilité et à l'engagement.....	83
4.1.3. Education à la solidarité et à la coopération.....	85
4.1.4. Education à la politique.....	86
1.5. Education à la prévention de la violence et de l'incivilité.....	87
4.1.6. Education à la honte.....	89
4.1.7. Education au travail et à l'économie.....	91

4.1.8. Education sanitaire, éducation à la beauté et à l'écologie.....	92
4.1.9. Education à la conscience, à la raison et à la spiritualité.....	94
POUR LA DEMOCRATIE PROSÔPONISTE.....	96
5.1. Plaidoyer pour la clérocration et le prosôponisme.....	97
5.2. Pour la démocratie participativo-prosôponiste.....	100
5.2.1. Paradigme de la rencontre comme fondement du prosôponisme.....	100
5.2.2. Piliers de la démocratie participativo-prosôponiste	105
5.2.2. 1. Tirage au sort.....	105
5.2.2. 2. Programmes politique et économique.....	114
5.2.2.3. Les principes du budget participatif.....	118
5.2.3. Principaux acteurs et niveaux de participation du budget participatif.....	123
5.2.4. L'Etat prosôponiste et la société/communauté internationale	131

Conclusion.....140

Bibliographie.....136

PREFACE

De la démocratie représentative à la « démocratie prosôponiste » : Quel tribut à payer ?

En 1947, Winston Churchill faisait la proclamation subtile suivante devant le Parlement britannique : « La démocratie est le plus mauvais système de gouvernement, à l'exception de tous les autres qui ont pu être expérimentés dans l'Histoire ». Il voulait signifier qu'en dépit de ses inconvénients et de ses limites, la démocratie est, jusqu'à ce jour, le système le moins mauvais qui ait été expérimenté. Au demeurant, il faut continuer à pratiquer la démocratie. Le philosophe polygraphe Louis Mpala Mbabula se penche sur cette forme de gouvernementalité qui, née en Grèce, s'est développée en Occident (Europe et Amérique du Nord), avant de se mondialiser, au tournant de la fin du XX^e siècle, à la faveur de la chute du Mur de Berlin et de l'implosion de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques. Cette implosion est venue confirmer que la voie du communisme était irrémédiablement bouchée ; par contre, celle de la démocratie s'est révélée le seul horizon politique susceptible de permettre aux États de promouvoir

les libertés, les droits humains, la bonne gouvernance, le progrès social et la prospérité économique.

Ce ne sont pas seulement l'organisation des élections et le bon fonctionnement de trois pouvoirs traditionnels (législatif, exécutif et judiciaire) qui constituent le thermomètre de la culture démocratique dans une société donnée, mais aussi l'existence d'un espace public et de la communication politique. Théorisée par les philosophes E. Kant et J. Habermas, puis par des communicologues tels que B. Miège, D. Wolton, J.C. Ekambo et J.-M. Dikanga Kazadi, la notion d'espace public désigne un espace intermédiaire entre la société civile et l'État, espace où se rassemblent les citoyens égaux en droits, qui discutent rationnellement et librement de la gouvernementalité de la cité, espace des relations publiques généralisées, régi, au demeurant, par la distance émancipatoire, c'est-à-dire la possibilité pour un citoyen de prendre parole et de contredire, sans s'inquiéter pour sa vie ni pour celle de ses proches. Conséquemment, on ne peut sérieusement parler d'espace public dans une société où la démocratie n'est pas réellement opérationnelle. Il n'en est pas autrement de la communication politique : réalité complexe qui permet aux

gouvernants, acteurs politiques, et aux gouvernés de construire *dialogiquement* des significations dans un espace public ouvert à tous et concurrentiel sur le plan du discours.

Je viens d'utiliser à deux reprises le terme « gouvernementalité ». J'en fixe la signification avec M. Foucault : la manière de gouverner ou, plus directement, manière dont un pouvoir politique réfléchit sa pratique de l'État, ou sa façon de pratiquer l'État. La gouvernementalité renvoie aux actes par lesquels s'opérationnalise le gouvernement du territoire et des populations qui vivent sur ce territoire. L'élection est un des actes qui permet d'étudier la gouvernementalité démocratique d'une société. C'est ainsi que Louis Mpala se penche sur le sens des élections dans une démocratie. Il les soupçonne de participer à la constitution d'un « corps choisi », un corps qui est, à tous égards, la rémanence de l'aristocratie, c'est-à-dire ici un mode de gestion de la cité qui entérine, selon les mots de B. Manin, l'« absence de similitude entre électeurs et élus ». Dès lors, c'est la « représentativité » qui est mise en question, à travers une critique de ce que Louis Mpala pense être les défauts de l'élection : les représentations de personne, la dynamique d'une situation de choix, les

contraintes cognitives et le coût de la communication. Le lecteur aura la liberté d'apprécier si l'arrière-fond de cette critique de la démocratie représentative n'est pas structurée, au-delà des références à J.-J. Rousseau, B. Manin et T. Ball et S. Allemand, par les expériences des démocraties de masse qui, dans le cas de bien des pays de l'Afrique sub-saharienne, sont plutôt des *ethno-démocraties* : des formes de gouvernementalité qui se proclament démocratiques, quoiqu'elles soient happées par des dynamiques ethniques et tribales. Des telles « démocraties » ne sont-elles pas des avatars, sinon des formes dérivées, de la Démocratie ou, précisément, de la « démocratie prosôponiste », cette dernière expression étant une invention savante de Louis Mpala ? Après tout, G. Deleuze, dans *Qu'est-ce que la philosophie ?*, n'a-t-il pas enseigné que le philosophe se reconnaît par la capacité à créer des concepts ?

Lorsque Louis Mpala prend à bras le corps l'effectuation des élections dans un système démocratique, il vient ajouter son nom à la liste de nombreux penseurs qui ont formulé des critiques pertinentes sur les élections, surtout en Afrique subsaharienne. En effet, dans cette partie du monde, les expériences récentes ont montré que le

recours aux élections n'est pas sans rencontrer des réserves et susciter des appréhensions. Les critiques des élections démocratiques dans bien des pays africains s'expriment souvent en des termes vifs, sinon virulents, allant jusqu'à instruire des procès sans appel, dans la mesure où, comme le révèle Louis Mpala, le moment électoral transforme la société en un vaste théâtre qui voit se succéder et rivaliser en discours des « opérateurs politiques » qui se livrent à une sorte de « banditisme électoral » plutôt qu'à une compétition démocratique loyale. Considérées comme une voie privilégiée de sortie de crises, de la refondation de l'État, de l'expression du pluralisme retrouvé et de l'enracinement de la démocratie, les élections donnent parfois lieu à des tensions, voire à des ruptures du contrôle social, lesquelles tensions et ruptures affectent la vie sociopolitique et économique.

Dans le présent livre, c'est, me semble-t-il, le principe de l'existence d'élections qui est problématisée ; les élections dans une démocratie représentative ne permettraient pas de satisfaire aux exigences de la démocratie telle que l'auteur la conçoit : la *démocratie prosôponiste*. Le propos, qui peut paraître paradoxal désigne les risques de « récupération » des suffrages

populaires, ainsi que l'a établi Ch. Nach Mback, par des réseaux clientélistes ou par des notabilités gérontocrates, citadines et économiques. Aussi a-t-on écrit que les élections pluralistes, en Afrique, seraient devenues un instrument de renforcement de pouvoirs autoritaires et même de domination inventé par les « héritiers » des totalitarismes africains pour tenter de s'éterniser au pouvoir, au détriment du peuple, traité parfois comme la partie de l'État qui ne sait pas ce qu'elle veut ?

Il reste cependant vrai que la philosophie politique de Louis Mpala ne voue pas la démocratie aux gémonies. Elle se contente de conduire un questionnement sur le sens des élections et leurs conséquences dans une démocratie représentative. La finalité – puisqu'il en existe une dans ce livre –, c'est de plaider pour une nouvelle forme de démocratie : la « *démocratie prosôponiste* ». Une telle démocratie serait basée entre autres sur la philosophie de la rencontre des personnes. Ses piliers majeurs sont le « tirage au sort » lié au « principe de rotation des charges », au « principe d'*isègoria* », au principe d'égalité et le Budget participatif. Il est entendu que c'est dans le prolongement de Placide Tempels, auteur de la célèbre *Philosophie bantu*, et surtout dans celui des penseurs grecs antiques et des

penseurs altermondialistes que Louis Mpala soutient la possibilité d'une telle démocratie. En cela, un conduit un prolongement politique de sa thèse de doctorat intitulée *Matérialisme historique, mondialisation et utopie postmoderniste. Contribution à la philosophie de l'histoire* (2006). Je dis « possibilité », parce qu'aucune société contemporaine n'a, à ce jour, fait l'expérience de cette nouvelle forme de démocratie. Mais comme il est possible, dans le domaine de la pensée et de l'action de passer du *pourquoi* au *pourquoi pas*, le philosophe pourra espérer trouver quelques acteurs politiques qui s'approprieront son idée et travailleront à la matérialiser. En attendant, peut-être il faudrait continuer à suivre la pensée subtile de Winston Churchill : continuer à pratiquer la démocratie représentative, en dépit des critiques formulées en son endroit.

Le lecteur saura faire une lecture intelligente du livre du philosophe audacieux Louis Mpala (parce qu'en effet l'idée de remplacer la démocratie représentative par la démocratie prosôponiste est audacieuse). Le lecteur saura surtout engager rationnellement et librement une discussion avec l'auteur, afin qu'ensemble ils puissent contribuer à la

marche des idées et de la pensée sociale et politique en Afrique. Telle est aussi, de mon point de vue, la tâche urgente de la philosophie africaine, en ce temps de crises.

Professeur Emmanuel M. BANYWESIZE

Université de Lubumbashi

Lubumbashi, le 22 mai 2013

INTRODUCTION

« Il n'y a plus que les dangers de la société entière qui troublent le sommeil tranquille du philosophe et l'arrachent de son lit. » J.-J. ROUSSEAU

Remettre en question la démocratie représentative ne relève pas de l'anarchisme, mais d'une inquiétude philosophique. La philosophie, de par sa définition, est l'amour de la sagesse. Celle-ci, sans être atteinte, convie l'homme à la recherche. Et sa recherche se passe sur tous les chemins dont celui de la politique, qui relève de l'art et de la science d'organiser la cité. Comment notre cité est-elle organisée ? C'est en voulant répondre à cette question existentielle que les hommes et les femmes ont inventé plusieurs systèmes politiques, car ils croyaient qu'un autre monde meilleur était possible.

Ainsi, pour Platon, la constitution de la Cité Idéale est **l'aristocratie**, gouvernement des meilleurs au sens étymologique. Toutefois il avertit que quand elle se dégrade elle devient la **timocratie** (où il y a le goût exagéré des honneurs et de la cupidité, car c'est un régime de la victoire

et de l'honneur-*timè*¹). Celle-ci dégénérera en **oligarchie** (gouvernement d'un petit nombre attiré par l'argent et les dominations qu'il procure ; d'où les riches font la loi et les pauvres subissent). Dégoûté, le peuple fera la révolution et le gouvernement fera place à la **démocratie** (gouvernement de *dèmos*, le peuple, un régime de liberté parfaite devenant anarchie). Cette dernière se dégradera en **tyrannie** (gouvernement faisant passer le peuple de l'anarchie à l'esclavage), pire des gouvernements. Retenons que le premier Platon, celui de la *République*, était le contempteur par excellence de la démocratie, cependant le dernier Platon, celui des *Lois*², a mis un peu d'eau dans son vin et il est pour un gouvernement mixte « faits (sic) d'éléments démocratiques et d'éléments monarchiques, voire aristocratiques. La meilleure constitution serait celle de la juste mesure entre les pôles souvent extrêmes de liberté et d'autorité »³

Aristote, pour sa part, parle de six formes de constitution (trois opposées à leurs contraires) et donne **deux critères** pour les classer, à savoir *le nombre de ceux qui participent au pouvoir politique* (un, quelques-uns et

¹ Cf. A. BAUDART, *Qu'est-ce que la démocratie*, Paris, Vrin, 2005, p.30.

² PLATON, *Les Lois*, VI, 756e 8-9 et 692a.

³ A. BAUDART, *o.c.*, p.33.

tous) *et l'intérêt* (commun et privé). Ainsi on aura trois bonnes constitutions : 1° **Monarchie** où règne UN roi au nom de **l'intérêt commun**. Son contraire est la **tyrannie** (un au nom des intérêts privés). 2° **Aristocratie** où règnent **quelques-uns** pour **l'intérêt commun**. Son contraire est **l'oligarchie** (quelques-uns au nom de leurs intérêts). 3° **République** où règne **une classe moyenne** au nom de **l'intérêt commun** et son opposé est la **démocratie** (la majorité des pauvres au détriment des riches). Toutefois il penche pour la **Politeia**⁴, **Politie** ou République au détriment de la Démocratie⁵.

Quand Spinoza parle du pouvoir politique et de l'Etat, il croit que **l'Etat démocratique** est le meilleur⁶. Pour lui, la Démocratie se définit comme « l'union des hommes en un tout qui a un droit souverain collectif sur tout ce qui est en son pouvoir. De là cette conséquence que le souverain n'est tenu par aucune loi et que tous lui doivent obéissance pour tout. »⁷ La fin de cette Démocratie est de protéger les hommes contre la domination de l'Appétit et de les maintenir dans les limites de la raison, et ce en vue de

⁴ Cf. ARISTOTE, *La politique*, IV, 11, 1295a 25-1296b-10.

⁵ Cf. *Ib.*, IV, 1291b-1292a.

⁶ Cf. B. SPINOZA, *Traité théologico-politique*. Traduction et notes par Charles Appuhun, Paris, Flammarion, 1965, p. 261.

⁷ *Ib.*, p.266.

vivre dans la concorde et la paix. Sachant que la fin de l'Etat est de procurer la paix et la sécurité de la vie, « le gouvernement le meilleur est celui sous lequel les hommes passent leur vie dans la concorde et celui dont les lois sont observées sans violation »⁸. Cette Démocratie ne peut-elle pas se transformer en une tyrannie ? Spinoza fait savoir que le souverain n'a pas comme but de dominer, mais d'assurer la liberté et la sécurité de l'individu. Ainsi chacun pensera, dans cet Etat, ce qu'il veut et dira ce qu'il pense : « Tout Etat doit concéder aux individus une liberté maximale de penser et d'exprimer ses opinions. Tel est le principe démocratique fondamental »⁹. Oui, voilà une conception métaphysique de la démocratie.

Si pour Aristote l'homme est un animal politique, cela n'est pas le cas pour Hobbes pour qui c'est par la crainte réciproque que les hommes s'assemblent. Puisqu'il en est ainsi, Hobbes tira deux lois naturelles et fondamentales se trouvant à la source du contrat à vivre ensemble : « 1) s'efforcer de vivre en paix, 2) consentir, si les autres y consentent aussi, à se dessaisir du droit que l'on a sur toutes, et accepter de limiter sa liberté de la même manière

⁸ Spinoza, *Traité politique*, chap. V, 2, p.36 cité par A. BAUDART, o.c., p.61.

⁹ *Ib.*, p.153.

pour tous »¹⁰. Comme on peut le deviner, avec et par le contrat, les hommes font prévaloir la raison et la paix. La valeur de ce contrat dépend de l'acquittement des conventions passées : c'est cela la troisième loi fondamentale de nature, celle de justice. De quelle forme de gouvernement a-t-on besoin ? Hobbes préfère le **gouvernement monarchique** à l'aristocratie et à la démocratie. Le souverain est souverain quant à savoir ce qui est nécessaire pour la paix, quant à ce qu'il convient comme doctrines à enseigner aux gens, quant à la décision de la guerre ou de la paix, quant à la rétribution ou du châtiment et quant au partage des honneurs et des rangs. Si le souverain ne prescrit pas une loi, le sujet décidera lui-même de l'action ou de l'abstention. De ce fait, « le silence de la loi » réhabilite la liberté des sujets face au souverain dont le pouvoir est absolu. Faisons remarquer que Hobbes ne veut pas instaurer l'absolutisme despotique, car il reconnaît aux sujets la liberté de défendre leur propre corps, et cela même contre ceux qui les attaquent légalement.

¹⁰ J. RUSS, *Philosophie : les auteurs, les œuvres. La vie et la pensée des grands philosophes. L'analyse détaillée des œuvres majeures*. Paris, Bordas, 1996.
p.115.

Pour Locke, par le pacte social, il y a formation d'une **société politique** « où chacun des membres s'est dépouillé de son pouvoir naturel, et l'a remis entre les mains de la société, afin qu'elle en dispose dans toutes sortes de cause, qui n'empêchent point d'appeler toujours aux lois établies par elle »¹¹. Rappelons que chez Locke le pouvoir de chacun est remis entre les mains du plus grand nombre, i.e. la **majorité**. Et pour bien préserver les libertés, il y aura **distinction des pouvoirs**. Ainsi Locke met à l'écart le pouvoir absolu. N'est-il pas absurde de quitter la liberté de l'état de nature pour se soumettre à un pouvoir absolu ? Ici Hobbes est attaqué.

Pour Locke, **seul le peuple détient le pouvoir absolu**. D'où il a le droit de changer le gouvernement si celui-ci s'écarte de la fin pour laquelle il a reçu le pouvoir. Voilà pourquoi il y aura trois pouvoirs distincts : le **pouvoir législatif** sera le pouvoir suprême de la société et il appartient à la société politique toute entière ou à ses représentants, et il ne peut être cédé en aucun moment ; le **pouvoir exécutif** subordonné au pouvoir législatif exécute les lois ; le **pouvoir fédéral** sera chargé des affaires étrangères. Locke n'a pas manqué de parler de la

¹¹ . J. LOCKE, cité par J.RUSS, o.c., p.163.

dissolution des gouvernements et le peuple a le droit de faire une **résistance populaire** en cas de débordement du pouvoir. Il est reconnu comme le fondateur du libéralisme politique.

Montesquieu, quant à lui, fait remarquer que les lois politiques et civiles « doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à un autre »¹². Ainsi les lois sont relatives à chaque gouvernement, aux conditions territoriales d'un pays, au climat d'un pays, à sa religion, à ses mœurs, à son histoire, à son type d'économie et à ses **maximes**. Combien d'espèces de gouvernements distingue-t-il ? Montesquieu distingue trois Espèces de gouvernements : **1° La République** : dans ce gouvernement, le peuple a la souveraine puissance, en corps s'il s'agit d'une **démocratie** où la loi fondamentale veut que le peuple seul fasse ses lois. Quand la souveraine puissance du peuple est partielle, alors on a **l'aristocratie**. Celle-ci est meilleure quand elle se rapproche de la démocratie. **2° Gouvernement despotique** : dans ce gouvernement, un seul homme exerce le pouvoir et la **crainte** en est le principe ou le

¹² MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, T. 1., cité par J. RUSS, o. c., p. 188.

fondement. 3° **Monarchie** : un seul homme, dans ce gouvernement, possède le pouvoir tout en étant soumis aux lois.

Montesquieu a mis une relation entre les espèces de gouvernement et la taille de l'État. Ainsi aux petits États conviendrait la forme républicaine, aux moyens la monarchie et aux grands le despotisme.

En outre, Montesquieu opte pour la **Séparation des pouvoirs**. Le **pouvoir législatif** contrôlera l'exécutif et sera composé de deux chambres, à savoir le corps des nobles, qui contrôle et la chambre basse qui légifère. Le **pouvoir exécutif** sera doté d'un droit de veto contre le législatif. Le **pouvoir judiciaire** sera strictement séparé de l'exécutif. Aucun de trois pouvoirs ne doit dominer les autres ; au contraire, ils doivent agir de concert pour l'intérêt public. Toutefois chaque pouvoir est indépendant et tous s'entrepêchent mutuellement.

Ainsi on parlera du **Libéralisme** de Montesquieu.

Jean-Jacques Rousseau part d'une **hypothèse théorique**, celle d'un **état de nature**, « un état qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, et dont il est pourtant nécessaire d'avoir

des notions justes pour bien juger de notre état actuel »¹³. La seule vertu de l'état de nature que Rousseau reconnaît à l'homme, et cela contrairement à Hobbes, est la **pitié**¹⁴, et précède en l'homme l'usage de toute réflexion. Les autres qualités comme la générosité, la clémence, l'humanité découlent de la pitié ou mieux c'est la pitié appliquée aux faibles, aux coupables, à l'espèce humaine en général¹⁵. Sentiment naturel, la pitié modère l'amour de soi-même et concourt à la conservation mutuelle de toute l'espèce.

Que dit-t-il du gouvernement ? Pour lui, il existe quatre types de gouvernement : 1° **La Démocratie** : « A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais »¹⁶. Pour lui, c'est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. Comme les pouvoirs législatifs et exécutifs y sont confondus, cela ne peut conduire qu'à des abus. Ce gouvernement est bon pour les dieux et non pour les hommes : « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait

¹³ J.-J. ROUSSEAU, *Préface du Discours sur l'origine de l'inégalité*, dans *Ecrits politiques*, Paris, 1992, p. 66-67.

¹⁴ Cf. *Ib.*, p. 99.

¹⁵ Cf. *Ib.*, p. 100.

¹⁶ *Ib.*, Livre III, IV, p. 273.

ne convient pas à des hommes »¹⁷. 2° **L'Aristocratie** : il y a, selon lui, trois sortes d'aristocratie : « naturelle, élective, héréditaire. La première ne convient qu'à des peuples simples : la troisième est le pire de tous les gouvernements. La deuxième est le meilleur : c'est l'aristocratie proprement dite »¹⁸. Il y a l'avantage de la distinction des deux pouvoirs et celui du choix de ses membres. L'aristocratie exige certaines vertus comme la modération dans les riches et le contentement dans les pauvres. Une égalité rigoureuse y serait déplacée. « Elle ne fut pas même observée à Sparte »¹⁹, dit-il. Rousseau semble avoir des penchants pour ce gouvernement. Il y a une égalité de fortune pour qu'« en général l'administration des affaires publiques soit confiée à ceux qui peuvent le mieux y donner tout leur temps, mais non pas, comme prétend Aristote, pour que les riches soient toujours préférés. Au contraire, il importe qu'un choix opposé apprenne quelque fois au peuple qu'il y a dans le mérite des hommes des raisons de préférence plus importantes que la richesse »²⁰. 3° **La Monarchie** : un individu représente un être collectif. Elle est convenable aux grands Etats, mais il est difficile qu'un seul homme règne. 4°

¹⁷ *Ib.*, p. 274.

¹⁸ *Ib.*, *Livre III*, V, p. 285.

¹⁹ *Ib.*, p. 276.

²⁰ *Ib.*, p. 276.

Gouvernements mixtes : Rousseau préfère que le gouvernement soit divisé soit pour l'affaiblir, soit pour le renforcer. Le gouvernement mixte est en fait une forme impure, car il participe à la fois du maximum d'intensité de force et du minimum. Ainsi il est une force moyenne²¹.

Rousseau pense que toute forme de gouvernement n'est pas propre à tout pays. Et à ce propos, il relève l'importance du climat. A la question de savoir **quel est le meilleur gouvernement**, Rousseau dit qu'elle est insoluble et indéterminée. Chacun a sa réponse. Au contraire, la question serait celle de savoir « à quel signe on peut connaître qu'un peuple donné est bien ou mal gouverné »²². Si la fin de l'association politique est la conservation et la prospérité de ses membres, « le signe le plus sûr qu'ils se conservent et prospèrent (...) c'est leur nombre et leur population (...) Toute chose d'ailleurs égale, le gouvernement sous lequel, sans naturalisations, sans colonies, les citoyens peuplent et multiplient davantage, est infailliblement le meilleur. Celui sous lequel un peuple diminue et dépérit est le pire »²³. Et à ce propos, Anne Baudart renchérit : « Tout tourne décidément autour de la

²¹ Cf. *Ib.*, Livre III, VII, p. 283.

²² *Ib.*, Livre III, IX, p. 288.

²³ *Ib.*, p. 289.

notion du peuple qui porte en lui la responsabilité du devenir de l'Etat.»²⁴

Toutefois Rousseau estime que dès que les citoyens cessent de s'intéresser personnellement et directement aux affaires publiques, l'Etat n'est pas loin de sa ruine.

Comme on le voit, des philosophes se sont levés pour proposer des types de gouvernement et chacun le fait à partir de son lieu théorique et pratique donné. Et plus près de nous il y a François Amanrich qui combat la démocratie représentative au nom de sa **Clérocration**. Nous voulons emboîter leurs pas en proposant notre modèle de gouvernement et notre conception de l'Etat.

Pour ce faire, nous subdivisons notre livre en cinq grandes parties. La première dira pourquoi nous sommes contre la démocratie représentative. La deuxième présentera l'éducation aux élections par les proverbes. La troisième s'appesantira sur l'éducation au leadership et à la bonne gouvernance. La quatrième, par une approche paramiologique, proposera une éducation à la bonne

²⁴ A. BAUDART, *o.c.*, p. 56.

gouvernance. La cinquième et dernière partie sera notre plaidoyer pour la démocratie participativo-prosôponiste.

Retenons que la démocratie prosôponiste se fonde sur **la philosophie de la rencontre** enseignée par Placide Tempels et engendre **une conception de l'Etat** et lutte pour **une Société/communauté internationale** digne de ce nom. Ceci étant, la démocratie prosôponiste est loin de l'*Utopie* (1516) de Thomas More et de *La cité du soleil* (1623) de Tommaso Campanella²⁵. Contrairement à l'*utopie* ne reconnaissant ni la propriété, ni l'argent et à *La cité du soleil* bannissant la propriété, le pouvoir hiérarchique et la liberté individuelle, la démocratie prosôponiste s'inspire de Porto Alegre. Loin de nous de traiter la démocratie représentative de *dystopie*, i.e. pire des mondes ou mauvais lieu. Cependant nous osons croire que la démocratie prosôponiste se veut une *eutopie*, i.e. le bon lieu, car un autre monde meilleur est possible.

Ce livre est constitué des différents textes qui ont fait l'objet des communications lors des journées scientifiques ou de colloques, à l'exception de la recension. Toutefois ils

²⁵ Cf. J.-P. GUENEBAUT, Des origines aux révolutions [en ligne] <http://jean-pierre.guenebaut.pagesperso-orange.fr/page20%perso.htm> (page consultée le 30/04/2013).

sont retravaillés de telle sorte que l'ordre chronologique n'est pas respecté.

Comme tout écrit, celui-ci parle à partir d'un lieu théorique et pratique donné.

CONTRE LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

**« A l'instant qu'un peuple se donne des
représentants, il n'est plus libre, il n'existe plus » J.-J.
ROUSSEAU, *Contrat social III, 15.***

CRITIQUE DES ELECTIONS DANS UN SYSTEME DE DEMOCRATIE REPRESENTATIVE²⁶

Au nom de Socrate, de Platon et d'Aristote, de Jean-Jacques Rousseau et de François Amanrich, la critique des élections dans un système démocratique s'avère indispensable.

1.1. DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

De prime abord, nous signalons que la démocratie est une affaire d'hommes. Elle n'est pas un cadeau à offrir ou à recevoir sur un plateau d'or. Projet, la démocratie l'est. Elle n'est pas un "déjà-là", elle devient un "pas-encore", i.e. une *conquête*. Autrement dit, partout où elle semble être un *modus vivendi*, elle est *en-deçà* de ce qu'on attend d'elle. Ceci ne peut surprendre pour la simple raison que la démocratie ne peut être que ce que les hommes sont et

²⁶Ce chapitre s'inspire de notre communication faite lors des Journées scientifiques organisées par la Faculté de Droit de l'Université de Likasi Samedi 25 février 2012 sous le titre *Critique des élections dans un système démocratique. Plaidoyer pour la clérocration et le prosôponisme*.

veulent être. A ce niveau, nous émettons à la même onde qu'Anne Baudart pour qui « les hommes – individus et peuples – ont le choix de régresser ou de progresser, de choisir la liberté ou la servitude, les lumières ou la barbarie. Leur démocratie sera ce qu'ils en feront. Elle sera leur œuvre et à leur image : chemin de leur libération ou de leur aliénation »²⁷.

Son ambition est d'être "le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple"²⁸ comme le souhaitait Abraham Lincoln. En effet, à la notion de Démocratie se trouve intimement liée celle du peuple. Qu'est-ce qu'un peuple ? Dès l'origine de la démocratie en Grèce, la notion du peuple fait problème²⁹. S'agit-il du **plèthos** ou de **dèmos** ? *Plèthos* se trouve en opposition avec *dèmos*. Anne Baudart nous apprend que « depuis Homère, plèthos désigne la foule, la « masse » plus ou moins informe de gens, qui ne sont ni beaux ni bons, mais se remarquent plutôt par leur **aveuglement**, leur comportement souvent

²⁷ A. BAUDART , o.c., ,p.71.

²⁸ *Qu'est-ce que la démocratie ?* United States Information Agency, octobre 1991 cité par N. MBOLOKALA Imbuli, *Philosophie, levure et levier de la démocratie*, dans *Revue Philosophique de Kinshasa vol.XVII N°32* (juillet-décembre 2003), p.54.

²⁹ Cf. S. GOYARD-FABRE, *Qu'est-ce que la démocratie ? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Paris, Armand Colin, 1998, p.37.

insensé »³⁰. D'où *Plèthos* signifie, en dernière analyse, *homilos* (foule, multitude) ou *ochlos* (foule, multitude, « bas peuple », populace). Là où il y a la foule, la multitude, se forme un agrégat sans cohésion, l'unité et l'organisation en font défaut. Cependant *dèmos*, « consacré notamment par Périclès, désigne « le peuple » comme corps des citoyens, entité politique et juridique fondant et structurant la démocratie comme « pouvoir du peuple »³¹. Cependant c'est le peuple comme **dèmos** qui est lié à la démocratie.

Reconnaissons néanmoins que la pratique de la démocratie est à la hauteur de la grandeur et de la misère humaines. Toutefois, étant le moindre mal parmi les mauvais systèmes politiques, la démocratie exige, de la part de ses artisans, l'inscription, dans leurs cœurs, de certains piliers dont la souveraineté du peuple, un gouvernement reposant sur le consentement des gouvernés, la règle de la majorité dont le danger est d'être dictatrice sur la minorité, la reconnaissance des droits de la minorité condamnée à être dirigée par les personnes qu'elle n'a pas choisies, la garantie des droits fondamentaux de la personne, les élections libres, justes, transparentes et même apaisées,

³⁰ *Ib.*, p.9. Nous soulignons.

³¹ *Ib.*, p.9.

l'égalité devant la loi même si celle-ci est taillée parfois sur la mesure de la majorité, la procédure légale régulière bien que celle-ci prenne du temps "inchronométrable", les limites imposées au gouvernement par la constitution qu'on change parfois selon les circonstances profitables à la majorité et non à minorité, le pluralisme social, culturel, politique et économique frôlant parfois l'anarchie, les valeurs de tolérance et de pragmatisme frisant parfois le laxisme, les valeurs de coopération et de compromis sacrifiant parfois les intérêts de la minorité, etc. Comme d'aucuns peuvent le constater, il faut toute une vie d'éducation permanente pour planter et faire croître ces piliers dans nos cœurs. Voilà pourquoi l'anarchie et la tyrannie guettent la démocratie. Il suffit que les « voyous »- les ignorants pour Socrate et Platon ou les pauvres pour Aristote-soient nombreux au pouvoir pour élire des lois taillées sur leur "voyoumanie". S'il en est ainsi, les pauvres, selon Platon et Aristote, s'enrichissent et confisquent les biens des riches une fois au pouvoir.

Ceci étant, avant les élections qui doivent, en principe, donner naissance à ce mode de gestion politique, il est bon d'avoir des gens éduqués, conscientisés, détribalisés. Comment y parvenir ? La question reste posée.

1.2. SENS DES ELECTIONS

Du verbe latin **eligere** et du substantif latin **electio** signifiant élire, une élection implique normalement un choix éclairé entre deux ou plusieurs possibilités qui peuvent être les systèmes politiques, les candidats, etc.

Ainsi, "en politique l'élection est le mécanisme par lequel on permet aux citoyens d'un pays d'opérer leur choix sur le mode de gestion politique, (...) sur les dirigeants et animateurs des institutions publiques"³².

Comme on le voit, les élections jouent un grand rôle. Elles préparent l'avènement de la démocratie³³.

En Afrique, des élections, on en parle souvent, et ce, chaque fois qu'un tournant historico-politique se pointe à l'horizon.

Ainsi **le sens d'être des élections est de permettre aux citoyens de choisir leurs gouvernants et leurs représentants**, qui rédigeront et voteront la loi en leur nom au **Parlement, de permettre de régler une crise**. Parfois

³² LA LIGUE DES ELECTEURS, *Synthèse des cours*, Kinshasa, 1997, p. 26, inédit.

³³ Cf. J. NKWASA Bupele, *Vote et démocratie : présupposés théoriques et regard critique sur les conditions concrètes de l'exercice de la souveraineté populaire en RDC*, dans *Elections et légitimation du pouvoir en R.D.Congo*. Actes des huitièmes journées philosophiques du philosophat Saint-Augustin du 16 au 18 décembre 2004, p.49.

les élections revêtent **un aspect stratégique** : on peut recourir à l'élection afin de garder le pouvoir³⁴.

La **vraie nature**³⁵ des élections est d'être l'indicateur d'une bonne santé démocratique, ou de parfait révélateur de l'État de droit. Comme le dit Bernard Manin, « l'élection constitue l'institution centrale du gouvernement représentatif »³⁶.

En effet, on ne va pas aux élections pour répondre aux appels venant du ciel et aux discours des politiciens qui veulent défendre leurs intérêts individuels et malheureusement certains politiciens se servent du peuple pour leur carrière dans la mangeoire nationale, et ce, parce qu'ils se proclament « opérateurs politiques » sans prendre soin de nous dire ce qu'ils « vendent ou opèrent » politiquement.

³⁴ *A quoi sert une élection ?* [en ligne] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/election/quoi-sert-election.html> (page consultée le 5 février 2012).

³⁵ Guy Landry - Hazoumé, *Les élections en Afrique : une Démocratie de spectacle*[enligne] http://www.lanouvelletribune.info/index.php?option=com_content&view=article&id=7748:les-elections-en-afrique--une-democratie-de-spectacle&catid=27&Itemid=43(page consultée le 5 février 2012).

³⁶ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2012, p.18.

Tout électeur et toute électrice sait qu' « on n'élit pas des femmes et des hommes descendus du ciel du pouvoir qui trône dans une majesté de puissance infinie(...), on enfante plutôt des hommes et des femmes jaillis des entrailles d'une population organisée pour changer son destin. »³⁷ Et on voudra qu'***une élection soit libre, transparente, juste.***

1.3. ELECTION ET PRINCIPE DE DISTINCTION OU CARACTERE ARISTOCRATIQUE DE L'ELECTION

Il sied de signaler que les élections sont un mode de choix aristocratique. Qu'est-ce à dire ? Contrairement au **tirage au sort** qui est réellement démocratique – nous en parlerons, l'élection est de nature aristocratique et se base sur le **principe de distinction**. En effet, « le gouvernement représentatif a été institué avec la claire conscience que les représentants élus seraient et doivent être des citoyens distingués socialement distincts de ceux qui les élisaient »³⁸.

³⁷ KA MANA , *Réussir les élections ; Pour une éducation fondamentale à la démocratie et à l'engagement politique en RDC* [en ligne] <http://www.pole-institute.org/site%20web/echos/echo154.htm> (page consultée le 5 février 2012).

³⁸ B. MANIN, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2012, p.125.

Madison, au dire B. Manin, soutenait que les représentants ne doivent pas ressembler aux représentés ; en d'autres mots, les élus doivent être différents et distincts de leurs électeurs de par leur sagesse et leur vertu³⁹. En sélectionnant par élection les plus sages et les plus vertueux, les représentants forment un « corps choisi »⁴⁰. Ainsi on a l'aristocratie, signifiant un gouvernement exercé par les meilleurs. A dire vrai, par le principe de distinction, socle de la démocratie représentative, les représentants sont différents des représentés, et se situent « plus haut qu'eux dans l'échelle des talents, de la vertu et de la richesse »⁴¹. Reconnaissons-le, l'élection produit « par elle-même un effet aristocratique »⁴² même si la loi n'interdit à quiconque l'accès au pouvoir. Les inégalités sociales, les circonstances, tout concourt à faire de l'élection un mode aristocratique par nature.

A ce propos, B. Manin nous édifie quand il présente quatre facteurs engendrant les effets inégalitaires et aristocratiques de l'élection : 1. Le rôle des préférences de personne, 2. La dynamique d'une situation de choix, 3. les

³⁹ Cf. *Ib.*, p. 153.

⁴⁰ *Ib.*, p. 153.

⁴¹ *Ib.*, p. 168.

⁴² *Ib.*, p. 170.

contraintes cognitives et 4. Les coûts de la diffusion de l'information.

Les préférences de personne sont un facteur qui dévoile une des faces de l'élection. Dans la démocratie représentative, tous les citoyens sont reconnus égaux, acteurs du choix politique et pouvant souhaiter exercer des fonctions publiques. Quand bien même « l'accès aux charges n'est soumis à aucune condition particulière, (...) la procédure de répartition est fondamentalement inégalitaire : parmi les candidats aux charges, ceux qui obtiennent ce qu'ils désirent sont ceux que leurs citoyens **préfèrent aux autres**, nominalement et personnellement ». ⁴³ Les citoyens se préférant mutuellement les uns aux autres, « on ne remarque pas que les charges sont distribuées selon une procédure personnalisée et discrétionnaire. Dans une situation où le vote est secret, le citoyen qui choisit n'a même pas à rendre raison de sa **préférence** » ⁴⁴. A ce niveau nous pouvons soulever la problématique de **l'égalité des chances** et de la **méritocratie**. Chaque électeur a les critères personnels pour **préférer** celui-ci à celui-là. Ceci étant, l'on doit se convaincre que « l'élection n'assure pas

⁴³ *Ib.*, p. 176. Nous soulignons.

⁴⁴ *Ib.*, p. 176. Nous soulignons.

l'égalité des chances entendue comme probabilité mathématiquement égale d'accéder aux charges. Il est peut-être moins trivial de noter qu'elle ne garantit pas, non plus, l'égalité méritocratique des chances, entendue en son sens contemporain »⁴⁵.

La dynamique d'une situation de choix nous permet, à son tour aussi, de dévoiler l'élection. Point n'est besoin de rappeler **qu'élire c'est choisir**. Les électeurs ont des motifs pour préférer un candidat à un autre. En principe, pour être élu ou choisi, le candidat doit être perçu comme supérieur aux autres sur tel ou tel plan. On peut même deviner l'origine étymologique qui est la même pour élection et élite⁴⁶. Toutefois, l'on doit tenir à l'esprit que « les jugements de valeur des électeurs sont en partie déterminés par les conditions de vie, l'état des mœurs ou des modes prévalant dans un contexte donné »⁴⁷. De ce fait, tout candidat potentiel conscient sait que le jugement et la décision des électeurs lui échappent et que leur préférence est une décision discrétionnaire⁴⁸. Oui, les programmes et promesses des candidats ne sont pas

⁴⁵ *Ib.*, p. 179

⁴⁶ Cf. *Ib.*, p. 180.

⁴⁷ *Ib.*, p. 181

⁴⁸ Cf. *Ib.*, p. 181

contraignants. On se trouve devant une dynamique interne ayant sa propre logique.

Les contraintes cognitives ne sont pas à négliger. Elles font voir ce qu'est l'élection : « Elire consiste à choisir des candidats connus. Pour être élu, un candidat doit nécessairement attirer l'attention des électeurs »⁴⁹. Le candidat doit être **saillant**, jugé distinct et perçu comme supérieur aux autres. Cette saillance dépend de plusieurs facteurs dont l'environnement où l'on vit, l'image de marque, la période, etc. C'est à ce niveau que nous devons parler des **campagnes électorales** dont le but est d'attirer les électeurs « sur les caractères distinctifs de candidats qu'ils n'auraient pas remarqués autrement »⁵⁰. Tous ont-ils les mêmes moyens pour les campagnes ?

Les coûts de la diffusion de l'information révèlent le caractère inégalitaire inhérent à toute élection. Pour se faire connaître, le candidat doit avoir des moyens et les coûts d'une telle entreprise ne sont pas négligeables. Ceci explique pourquoi «les candidats sont (...) plus enclins à faire appel aux riches qu'aux pauvres pour financer leurs dépenses électorales. Et il est raisonnable de supposer

⁴⁹ *Ib.*, p. 182

⁵⁰ *Ib.*, p. 184.

qu'une fois élu, un candidat porte attention particulière aux intérêts de ceux qui ont financièrement contribué à son élection. Prise à elle seule, la procédure électorale favorise donc les catégories les plus aisées de la population »⁵¹.

De ce qui précède, l'on peut retenir que l'élection est une sélection de représentants différents de leurs électeurs et ils sont perçus comme supérieurs. Voilà qui nous pousse, à la suite de tant de philosophes, à dire que l'élection est aristocratique. Le terme « aristocratique » désigne « l'absence de similitude entre électeurs et élus »⁵². Et puisqu'il en est ainsi, on se trouve au cœur de la problématique de la **représentativité**. De quel genre de représentation peut-on parler entre le représentant et le peuple qui l'a élu ? Nous en parlerons au moment opportun.

⁵¹ *Ib.*, p. 185

⁵² *Ib.*, p. 191.

1.4. CE QUE LES ELECTIONS SONT REELLEMENT DANS UN SYSTEME DE DEMOCRATIE REPRESENTATIVE⁵³

Comme d'aucuns pensent que les élections font la démocratie, dans la démocratie dite moderne ou représentative, les élections, de par les campagnes électorales qui sont de véritables champs de bataille, font entrer « le pays dans une période d'inquiétantes turbulences, dans une atmosphère d'orages impitoyables »⁵⁴ et provoquent des tremblements de terre électorale dont « la magnitude s'élèvera au fur et à mesure qu'approchera l'heure des élections »⁵⁵. Oui, on y entend « siffler le train d'un discours idyllique qui exige des élections libres, transparentes, honnêtes, justes et crédibles, (...) **des discours** enivrant les esprits dans un tintamarre où il est difficile de savoir quel est le poids réel des protagonistes, quelle est la crédibilité de leurs structures politiques, quel est le sérieux de leurs

⁵³ Le propos de cette section vaut surtout pour certains pays africains.

⁵⁴ KA MANA , *Réussir les élections ; Pour une éducation fondamentale à la démocratie et à l'engagement politique en RDC* [en ligne] <http://www.pole-institute.org/site%20web/echos/echo154.htm> (page consultée le 5 février 2012).

⁵⁵ *Ib.*

propositions ou quelle est la solidité de leurs ambitions et des espérances qui les portent. »⁵⁶

A dire vrai, au moyen des élections, et à travers la compétition acharnée qu'elles instituent, les instincts prédateurs s'aiguisent, et l'ambition et la soif des honneurs et des gains matériels se déchaînent. Rien d'étonnant, l'on se trouve devant des opérateurs politiques. **La notion d'opérateur politique** qui semble prendre le dessus sur celle d'acteur politique ou d'homme politique doit nous faire réfléchir. Lors des campagnes électorales, on dirait qu'il y a un **MARCHE POLITIQUE** qui se crée⁵⁷. Les candidats et les électeurs se comportent comme s'il s'agissait d'un marché où règne la loi de l'offre et de la demande. Qui demande ? Et qui offre ? A dire vrai, le candidat est à la fois demandeur des voix et « offreur » des produits électoraux. Ceci vaut aussi pour l'électeur qui est prêt à offrir sa voix une fois sa demande exaucée— avoir un pont, du sel, une école, un centre de santé, etc. — Mais rien ne garantit que la voix sera offerte une fois la demande exaucée. Quelle escroquerie de la part de l'électeur dans ce cas ! Oh ! une autre forme

⁵⁶ *Ib.*

⁵⁷ Si les candidats lisent A. ILUNGA Lumuluabo, *Vade mecum du candidat aux élections*, Lubumbashi, Labossa, 2011, il y a plus de chance de se transformer en acteurs politiques.

d'escroquerie de la part du candidat existe. Nous en parlerons quand nous toucherons au problème de la représentation.

Retenons que lors des campagnes, les candidats proposent ou « offrent » des programmes de société, des « cadeaux » appâts, des **promesses**. Ainsi peut surgir la démagogie. Les électeurs, plusieurs fois roulés dans la farine et vivant dans un environnement socio-économique précaire, montent des enchères et voudraient voir – toucher – goûter ce qu'on leur propose avant de donner ou d'« offrir » leur voix. Quel jeu de dupe ! L'offre politique et la demande politique s'expliquent ainsi sur le lieu du rendez-vous politique qui est la période de campagnes électorales. Et à ce propos, B. Manin a des termes précis : « Le vote constitue pour partie une réaction de l'électorat face aux termes qui lui sont proposés »⁵⁸.

Cette apparition des « opérateurs politiques » peut trouver une autre explication dans **l'érosion de la fidélité des électeurs**. Celle-ci a plusieurs causes dont la méfiance envers les partis politiques qui semblent, presque tous,

⁵⁸ B. MANIN, *o.c.*, p. 286. Signalons que ce que nous exposons n'a rien avoir avec la démocratie du public dont parle B. Manin.

avoir le même projet de société. En outre, on se trouve devant des partis alimentaires inféodés au parti présidentiel. Ainsi on parlera de **Majorité présidentielle**. Par ailleurs, les soi-disant partis d'opposition sont opposés entre eux et ne convainquent pas souvent. Sachant que tous les partis – **Majorité et Oppositions** sont dans le même sac – courent après le pouvoir pour le pouvoir, l'électeur joue au caméléon et porte tel emblème de tel parti à tel moment. Sous d'autres cieux, cette érosion est liée « à des évolutions sociales de grande ampleur, comme l'individualisation des conditions professionnelles, l'effritement des formes d'insertion sociale propre à la société individuelle, l'élévation du niveau d'instruction et l'affaiblissement consécutif de la déférence à l'égard des autorités ou des porte – parole, ou encore la diffusion des médias »⁵⁹. Oui, nous reconnaissons qu'il existe aussi des électeurs fidèles à leurs partis. Mais cette fidélité est rarement motivée par le projet de société, mais souvent par une affinité ethnique. Cette dernière cimenter le noyau dur d'électeurs loyalistes. Ceci, dans certains pays africains, empêche les électeurs à agir de **façon instrumentale** « dans la mesure où leur vote [n'] est [pas] globalement orienté vers les effets et les

⁵⁹ *Ib.*, p. 311.

conséquences »⁶⁰. Ainsi on ne sera pas en mesure de dire :
« voter pour envoyer un message »

Citons quelques marchandises : T-shirts, sel de table, boissons, tôles, casquettes, promesses, vélos, motos, moulins, etc. Et pour arriver à vendre ces produits, les opérateurs politiques jouent sur plusieurs cordes de la guitare électorale : ethnies, couleurs du parti, diabolisation de l'adversaire métamorphosé en insecte nuisible, en animal féroce et oiseau rapace à abattre. Et quel sera leur premier souci une fois élu député ? La réponse est là : « L'on attend en conséquence de la conquête du pouvoir ou de la participation au gouvernement de l'État, le partage, ordonné ou impitoyable, des oripeaux, des dépouilles et du butin aux mille saveurs et aux mille visages, que quelles que soient les dimensions et les ressources du pays considéré, les budgets et les marchés produisent nécessairement l'enrichissement massif et rapide.⁶¹ Rien d'étonnant, l'on se trouve devant des opérateurs politiques.

La démocratie, alors, se mue en spectacle. La fête et le spectacle vont aider à masquer l'absence ou la vacuité

⁶⁰ *b.*, p. 324.

⁶¹ Cf. Guy Landry - Hazoumé ,*a.c.*

des concepts et des thèmes idéologiques, qui caractérisent les discours de campagne.

A dire vrai, c'est pendant les campagnes électorales que les électeurs sont ramenés aux temps de la Rome antique de *panem*⁶² et *circences*⁶³. Et personne ne se pose ces questions: « Pourquoi allons-nous aux élections dans notre pays ? Dans quel but est-il nécessaire de se mobiliser pour élire le président de la République, pour nous doter d'une assemblée et des institutions locales censées être démocratiques et traduire véritablement la volonté populaire ? »⁶⁴

En outre, qu'on se pose simplement quelques questions pour se représenter tout clairement le fond des choses : tous ceux qui votent sont-ils informés assez sur les personnes et leurs projets ? Jouissent-ils de la prudence dans le jugement s'ils en ont un ? Ont-ils la capacité de choisir en connaissance de cause, et ce, pour le meilleur ou pour le pire ? Et pourquoi l'on fait même voter une majorité analphabète (pour qui l'on écrira un nom qu'elle n'aurait

⁶² Pain

⁶³ Jeux

⁶⁴ Guy Landry - Hazoumé ,a.c.

peut-être pas prononcé), non préparée dans certaines circonstances ?

Si choisir ses dirigeants se fonde sur le principe selon lequel choisir c'est juger, juger c'est connaître et connaître c'est s'informer, c'est à ce niveau que l'on doit se poser la question de savoir si l'on est devant le *Plèthos* ou devant le *Dèmos*. Et Rousseau l'avait bien compris quand il affirmait que « vous aurez tout si vous formez des citoyens, sans cela vous aurez de méchants esclaves, à commencer par les chefs de l'Etat. Or former les citoyens n'est pas l'affaire d'un jour, et pour les avoir hommes, il faut les instruire enfants »⁶⁵. En effet, quand le peuple n'est pas éclairé, il agit le plus souvent comme les moutons de Panurge, et ce sans jugement ou mesure rationnelle. Oui, le peuple est à guider, car il peut lui arriver de vouloir le bien et de ne pas toujours le voir⁶⁶. Qui formera et guidera le peuple ? Platon propose des gouvernants – philosophes pour le faire. Mais Karl Marx, dans sa *Troisième thèse sur Feuerbach*, exige que les éducateurs soient aussi éduqués. Sans éducation ou instruction, le peuple sera la multitude ignorante, toujours prête à être échauffée par le premier venu. Il devient

⁶⁵ Rousseau cité par A. BAUDART, *o.c.*, p. 41

⁶⁶ Cf. A. BAUDART, *o.c.*, p. 57.

populace , une agrégation de fait. Et se trouvant devant la populace, le « *Vox populi, vox Dei* » engendrera la Terreur. Pour cela, on doit éduquer, instruire et encadrer les citoyens par tous les moyens juridiques, politiques et moraux pour les faire passer du *Plèthos* au *Dèmos*. Cette éducation est permanente et elle doit être assurée par la famille, l'église, l'école, l'université, l'Etat, les partis politiques, la société civile, etc. Oui, nous savons que les appareils étatiques sont suspects, mais les autres acteurs sociaux doivent s'y impliquer pour redresser la barre. Signalons que l'infrastructure économique est une instance à ne pas négliger dans la réussite de l'éducation, car un ventre creux n'a point d'oreille.

1.5.COMPORTEMENT A LA PROCLAMATION DES RESULTATS

Après, les résultats n'étant pas ce que certains espéraient, il y aura **des réclamations**. C'est encore un « **jeu démocratique** », jeu ayant ses règles prescrites par la constitution qui prévoit le recours. Ceci prouve que le système est conscient de ses dérives. D'autres remettront leur sort aux **observateurs** tout en oubliant que les observateurs ne doivent rendre des conclusions que si et

seulement s'ils sont déployés dans tous les bureaux de vote validés par la Commission Electorale qui se veut souvent et si pas toujours nationale et indépendante et ce, en respectant **les délais prescrits** par le code électoral. Or il n'en est jamais ainsi. Les observateurs se transforment souvent en touristes surtout s'ils viennent d'autres lieux. Ayant séjourné intellectuellement parmi les maîtres de soupçon, qu'on nous permette de poser certaines questions : de quel groupe sont-ils ? Peuvent-ils nous décliner leur idéologie ? Tout homme est un animal idéologique. Y compris nous-même. Qui finance leur mission ? Et d'où provient cet argent ? De quel pays viennent-ils ? Quel genre des relations leur pays d' « origine » tisse-t-il avec le pays hôte ? A qui rendront-ils compte des résultats en premier lieu ? A « celui » qui les a envoyés sans doute. Les consignes sont à suivre à la loupe et n'importe qui du groupe n'a droit d'en parler sans être mandaté par « celui » qui l'a envoyé, nourri et financé.

1.6.LA PROBLEMATIQUE DE LA REPRESENTATIVITE

Nous trouvant dans la Démocratie représentative où le principe de distinction fait la loi, que dirons-nous de la représentation et de la sentence de J.-J. Rousseau selon laquelle « à l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus » ? Quel genre de représentation existera – t – il entre l' « opérateur politique » et les électeurs ? Le terme représentation vient du verbe représenter. Ce dernier, dans notre contexte, signifie être l'envoyé ou le mandataire d'une personne ou d'un groupe. Ainsi on dira qu'il s'est fait représenter par son fils. De ce fait, la représentation sera comprise comme une personne ou l'ensemble de personnes investies d'une autorité acquise en vertu d'un mandat. De cette définition naît une conception de la « **représentation-mandat** » « qui veut que le rôle des représentants soit de « refléter les idées de ceux qu'il représente » et de « partager leurs attitudes et leurs sentiments » »⁶⁷. Cette conception pose problème : Y a –t-il une SIMILITUDE entre le représentant et le représenté ? Le représentant peut-il refléter fidèlement les

⁶⁷ B. MANIN, *o.c.*, p. 144.

idées du représenté ? Peut-il partager adéquatement ou sincèrement les attitudes et les sentiments du représenté ? Le principe de distinction ne fait-il pas de la représentation une activité « indépendante » d'un « fondé de pouvoir (...) dont le rôle est de former une opinion personnelle sur les intérêts de ses électeurs et le meilleur moyen de les servir » ?⁶⁸ L' « opérateur politique » devenu représentant après avoir « négocié » son élection sur le Marché politique se penchera plus sur la conception de la **représentation indépendante** que celle de la **représentation-mandat**. N'a-t-il pas vendu sa maison pour faire la campagne électorale ? Ceci justifie sa préoccupation première une fois au Parlement : voter la somme d'argent à percevoir. Et tous les arguments ou coups sont permis pour que le montant voulu soit inscrit au Budget. Oui, Parlement n'est pas loin de « **parle – et – ment** ». On est loin de la **conception descriptive** de la représentation où l'on sous-entend que « le but est que l'Assemblée, le peuple en miniature, fasse ce qu'aurait fait le peuple lui-même, s'il avait été assemblé »⁶⁹. Quel opérateur politique ferait **spontanément** ce que le peuple aurait fait ? Puisqu'il est le reflet du peuple, partage-t-il ses conditions de vie ? Les

⁶⁸ T. BALL, cité par *Ib.*, o.c., p. 144.

⁶⁹ B. MANIN, o.c., p. 146.

notions de **SIMILITUDE** et de **PROXIMITE** sont niées par le principe de distinction. Ceci est propre à la **Démocratie représentative**. Les représentants forment un « corps choisi », celui de l'aristocratie qui ne dit pas son nom et pourtant qui est là, car les élus ne seront jamais comme les électeurs qui les attendent au tournant. Mais, réalistes, les représentants savent « négocier » le « virage » au moment opportun, car ils connaissent la précarité économique dans laquelle vivent les électeurs dans leur majorité et ils connaissent la corde sur laquelle il faut jouer. Encore une fois le peuple est à la merci des opérateurs politiques. Que faire ?

1.7.SAUVER A TOUT PRIX LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE

Devant les dérives démocratiques, l'on cherchera à sauver cette démocratie, qui se révèle être une idée simple (cf. sa définition : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple/ Abraham Lincoln) et un problème parce que non trouvable dans la réalité.

Ainsi, on inventera les contrepoids⁷⁰ pour « parfaire » la démocratie représentative

- La tenue d'élections à échéance régulière
- Le multipartisme
- La liberté d'expression de l'opinion publique
- **La séparation des pouvoirs**
- **Les droits de l'homme.**

Pour donner une bonne odeur à cette démocratie, on cherche à lui coller quelques étiquettes. De ce fait, on parlera de ⁷¹:

- **La démocratie du public**⁷² caractérisée par un électeur flottant et informé et l'émergence d'un nouveau forum de délibération : les médias. Dans la démocratie du public, la délibération se produit aussi dans les médias modernes (TV, radio) au détriment des journaux d'opinion. Aux militants et aux hommes d'appareil qui caractérisaient la démocratie des partis, succède une élite politico-médiatique.

⁷⁰ SYLVAIN ALLEMANT, *La démocratie : une idée simple et... un problème* [en ligne] http://www.scienceshumaines.com/la-democratie-une-idee-simple-et-un-probleme_fr_9818.html (page consultée le 8 février 2012)

⁷¹ Pour ces étiquettes, nous nous inspirons de SYLVAIN ALLEMANT, *a.c.*

⁷² Bernard Manin en parle longuement.

- **La démocratie continue** qui se traduit principalement par l'introduction dans le champ politique de nouvelles formes organisées de la représentation de l'opinion publique : les sondages, les médias modernes. Aux parlementaires se sont par ailleurs ajoutés d'autres « **entrepreneurs législatifs** » : associations, lobbys, commissions des sages...

- **La démocratie virtuelle ou cyberdémocratie.** Des logiciels, comme par exemple l'**E-vote**, ont d'ores et déjà été mis au point outre-Atlantique qui permettent non seulement la réalisation d'un vote à distance mais encore l'élaboration de politiques publiques. Avec la cyberdémocratie naîtrait ainsi une nouvelle espèce de citoyen : le **netizen** (de net, réseau et de Citizen, citoyen)...

Tout est fait pour faire aimer et sauver la démocratie représentative qui s'essouffle.

Ceci étant, il sied de proposer une voie de sortie. Comme tous les candidats courent après les électeurs, ces derniers doivent être éduqués. Ecrivant ou parlant à partir d'un lieu théorique et pratique donné, nous ferons appel aux proverbes.

EDUCATION AUX ELECTIONS PAR LES PROVERBES⁷³

⁷³ Ce chapitre a été exposé comme une communication lors du Colloque sur les élections en R.D.C./Université de Lubumbashi du 18 au 20 août 2005 et a été publié dans *Archives de Philosophie africaine (ARPHA)* Volume 1 Numéro 11 juin 2005, p.207-216

DEFINITION DE L'APPAREIL CONCEPTUEL

2.1. EDUCATION

Les spécialistes de sciences de l'éducation, à la suite de Littré (pour qui l'éducation est l'action d'élever un enfant), d'Emile Durkheim (qui qualifie l'éducation d'art d'élever les enfants), retiennent les caractéristiques suivantes: l'éducation ne concerne essentiellement que l'espèce humaine; dans le processus éducatif, il y a deux acteurs principaux, l'adulte et l'apprenant. De ce fait, l'éducation est une action volontaire, concertée ayant des objectifs précis et elle est aussi une action globale, intégrale, i.e. touchant à tous les aspects de développement mental de l'être en devenir. L'éducation est une action continue, permanente

Tout en faisant nôtres ces caractéristiques, nous nous accrochons à la définition que Mahatma GHANDI nous livre: "La vraie éducation, dit-il, consiste à faire venir à la lumière le **meilleur** d'une personne"⁷⁴. Qu'est-ce qu'il y a de **meilleur** dans une personne? A notre humble avis, c'est **l'ASPIRATION à devenir plus, à être plus tout en étant mieux** qui soit le meilleur dans une personne. Cette approche gandhienne a l'avantage de ne pas réserver

⁷⁴ M.K. GHANDI, *Antiche come le montagne*, Milano, 1983, p.203

l'éducation aux enfants, mais de l'étendre à tous les êtres humains, tout âge confondu. De ce fait, l'éducation dont nous parlerons concerne l'homme dès sa conception et le poursuivra en famille, à l'Ecole, dans la rue, à l'Université, à l'Eglise, au Parlement, dans une Association sportive, dans le Parti politique, dans l'Association socio-culturelle, dans les mouvements de jeunesse, dans les Associations de société civile, etc. Ce sont là des milieux et agents d'encadrement, de cohésion sociale et de socialisation.

Sachant que l'éducation est une action dans la mesure où elle a comme but de faire venir à la lumière ce qu'il y a de meilleur dans l'être humain, nous soutenons qu'une vraie éducation est aussi conscientisation. Education et conscientisation sont les deux faces d'une même monnaie.

2.2. LES PROVERBES

N'étant ni juriste, ni historien, ni politologue, ni activiste, ni politicien, ni "ongéniste", mais philosophe, nous voudrions nous appesantir sur l'Education aux élections à partir des proverbes.

Réfléchissant et parlant à partir d'un lieu théorique et pratique donné, permettez-nous de confesser notre foi en la vertu pédagogique des proverbes.

La **parémie** ou le **proverbe** relève d'une vérité provenant de l'adage « l'expérience m'a rendu sage » ; voilà pourquoi la parémie se veut un conseil de sagesse pratique et populaire ; d'où elle est anonyme. Chaque groupe ethnique a ses parémies coulées sous une formule elliptique et pour leur meilleure rétention, elles sont généralement imagées et figurées.

Le proverbe est, du point de vue figure de style, un produit fini d'un genre littéraire populaire qui fait appel aux images, aux métaphores, à la concision. Utilisé dans un contexte déterminé, le proverbe joue plusieurs rôles : arme de guerre dans la palabre, matériel didactique, instrument de réconciliation, etc.

Anonymes, les proverbes n'ont pas d'auteurs identifiables et il est difficile de les placer dans leurs époques de naissance. On les attribue aux ancêtres et de ce fait, ils font autorité là où ils sont utilisés

convenablement. Ils se transmettent oralement ou par écrit dans notre époque.

Les proverbes sont un dépôt de l'expérience éprouvée des anciens et se base sur le principe selon lequel les événements se ressemblent et de ce fait même on doit s'en inspirer soit pour réussir dans la vie soit pour échouer. Ainsi, ils transmettent des valeurs, des principes, des points de vues, des expériences, et ce, en vue de proposer un certain comportement social approuvable. Tout concourt au maintien du bien social.

Etant une "parole mise en avant, une citation orale mise en évidence par sa forme, son contenu et ses conditions de réalisation"⁷⁵, le **proverbe** se distingue de l'**aphorisme** où il y a l'absence d'image métaphorique et dont la modalité de la forme est toujours indicative (Exemple: "Rien sans peine"⁷⁶), de la **maxime** qui est une proposition générale servant de règle et dont le contenu est prescriptif (Exemple : "Fais ce que tu dois, advienne que pourra"⁷⁷), du

⁷⁵ F. RODEGEM, *Proverbes et pseudo-proverbes*, dans *Annales Aquatoriale* (1985), p. 68.

⁷⁶ *Ib.*, p. 73

⁷⁷ *Ib.*, p. 73

dicton dont le contenu concerne seulement un groupe spécifique (Exemple: pour les infirmiers "jeunes qui veillent et vieux qui dorment, signes de mort"⁷⁸), du **slogan** , cri de guerre et outil de propagande sociale, commerciale, électorale (exemple "pas un pas sans Bata"⁷⁹), de la **devise** comprise comme un "jugement que l'émetteur porte sur lui ou sur les siens, ou injonction réflexive exprimant un idéal"⁸⁰ et pouvant concerner une nation, une famille ou un individu), de l'**apophtegme** qui "désigne soit une courte pensée anonyme, soit la citation d'un auteur connu"⁸¹(exemple: "la critique est aisée mais l'art est difficile"⁸²).

Pour que cette action réussisse, une certaine méthode s'avère indispensable. Pour notre cas, la parémiologie comme méthode s'impose. Celle-ci s'appuie sur l'usage des analogies. Cet usage *appelle à voir ensemble* ce qui se passe dans le monde inorganique, végétal, animal et humain; *cet appel à voir ensemble invite à juger ensemble* et pousse à *retenir pour agir*. Cette méthode complète celle

⁷⁸ *Ib.*, p.73

⁷⁹ *Ib.*, 74

⁸⁰ *Ib.*, p74

⁸¹ *Ib.*,p.74

⁸² DESTOUCHE, cité par *Ib.*, p.74

de l'Abbé Cardijn se résumant en un slogan "voir -juger-agir"⁸³.

2.3. EDUCATION DES ELECTEURS PAR LES PROVERBES

Vous savez, les sages disent que **"ce n'est pas le jour du combat qu'on aiguise sa lance"**. De même, nous devons déjà nous préparer aux élections en aiguisant nos armes intellectuelles.

La première éducation des élections consistera en **l'éducation à la connaissance de soi, à l'autocritique**. Il est bon de savoir, comme le soulignent nos ancêtres, que **"c'est d'abord à l'intérieur de la maison qu'il fait nuit"** et il y a plusieurs catégories de nuit dont le tribalisme, l'ignorance, etc. Les électeurs doivent se souvenir, à la suite de nos ancêtres, **"qu'on ne peut marcher en regardant les étoiles quand on a une pierre dans son soulier"**. La pierre symbolise les différents défauts qui font que l'on n'aille pas de l'avant dans *un dialogue*. On peut identifier,

⁸³ OLES A MBA, *Conscientiser un peuple, comment faire?* Kinshasa, Baobab, 1995, p. 39

ensemble, nos "nuits" et nos "pierres". Ceci est impérieux, car la nuit et la pierre peuvent handicaper nos efforts d'asseoir des animateurs politiques dignes. De cette **éducation à l'autocritique**, l'on doit aboutir à forger **une force d'âme** en invoquant ces proverbes: "**La crête du coq ne fond pas dans la sauce**" et "**même si la pluie frappe le piment, sa virulence ne diminue pas**". Autrement dit, les électeurs sont invités à être comme le piment et la crête du coq. Ils doivent être, grosso modo, incorruptibles par les candidats courtisans.

Comme "les élections permettent de juger et de sanctionner le comportement des dirigeants antérieurs sur base de leur conduite politique, passée"⁸⁴, les électeurs seront éduqués à sanctionner le vagabondage politique car, insistent nos sages, «**celui qui se réveille d'une maison, puis d'une autre n'habite nulle part**". "**As-tu déjà rencontré un oiseau à deux nids**»?, nous interpellent-ils. En outre, si quelqu'un, de notre tribu soit-il, a fait piètre figure dans les anciennes gestions politiques, l'on doit le désavouer, car, nous conseillent nos sages, «**branche pourrie n'est bonne qu'au feu**", et "**si l'aile du papillon**

⁸⁴ LA LIGUE DES ELECTEURS, o.c., p. 26.

est percée, il ne s'envole pas», nous rappellent-ils. Tout le monde sait, font remarquer nos ancêtres, que **"si le fou enlève son caleçon, on ne l'enlève pour l'imiter"** et nous le savons bien, par notre expérience et en accord avec nos vieux, que **"le toit de la case finit par tomber si l'on ne remplace les poutres rongées par les termites"**. Alors retenons, toujours avec nos ancêtres, que **"donner raison à celui qui ne l'a pas est pauvreté d'esprit"** et même le réalisme nous l'enseigne : **"Défend la cause de ton frère, mais pas jusqu' à boire le poison à sa place"**, conseillent nos ancêtres.

En voulant sanctionner les "prédateurs", les "vampires", les "vagabonds", les "terminators", les "intellectuels dévoyés et voyous", "les élections servent d'arme de dissuasion et de garde-fou pour le futur"⁸⁵. Voilà pourquoi les électeurs doivent savoir ce à quoi ils veulent en venir, car, pointent nos sages, **"l'oiseau qui s'envole se dirige vers un arbre"**. Alors de leur part, une **vigilance** est exigée car les candidats ne se laisseront pas faire, eux qui savent bien ,toujours à la suite de nos anciens, que **"si tu veux grimper haut, c'est au troc que tu dois t'accrocher, pas**

⁸⁵ *Ib.*, p. 26

aux fleurs"; eux qui n'oublient jamais, après avoir vu nos ancêtres se concerter, que **"pour qu'une banane mûrisse, il faut un soutien"**; eux qui comprennent, en tant que fin escrocs, que **"si tu n'as pas de maïs, les poules ne te suivront"**; eux qui voient bien que **"la vache ne peut boire si elle ne s'appuie sur sa patte de devant"**. Ils ont besoin d'un **"tronc"**, d'« **un soutien**», de la **"patte de devant"** et de **"maïs"**. Aux électeurs de leur dire en répétant nos ancêtres: **"Même si le cancrelat s'est noirci au charbon, la poule ne s'y trompe"**; aux électeurs de rétorquer avec la parole des sages: **"Quand on loue le palmier, c'est qu'on veut l'arracher"**; aux électeurs de faire remarquer après avoir retenu la leçon de nos vieux: **"Ce qui se dit lors de la pêche n'est pas ce qui se dit au partage des poissons"**; aux électeurs d'ironiser, une fois la sagesse acquise: **"Le repas ne dit pas de lui-même qu'il est bon"**; aux électeurs de provoquer avec la remarque de nos ancêtres: **"La langue ne dit pas toujours ce que le cœur pense"**; aux électeurs de se flatter, une fois l'escroquerie découverte: **"Quand le chien a de l'argent, on lui dit ;"Monsieur le chien"**.

De la part des électeurs, la **prudence** doit être de mise. Cette prudence est l'autre nom d'autocritique. Ils doivent se souvenir que **"l'oiseau ne se pose pas sur un arbre inconnu"**, nous avertissent nos sages. Qu'ils connaissent bien leurs candidats. Qu'ils ne soient pas distraits, car, pensent nos vieux, **"si tu veux avoir raison contre le scorpion, balaie bien ta cour"**. Sachant dans quel contexte socio-politique sont-ils, qu'ils se convainquent que c'est **"quand il y a des poules dans la case d'un malade, [que] les féticheurs ont les yeux dessus"**, constatent nos anciens. Oui, tous les candidats sont des féticheurs proposant, par leurs projets de société, les remèdes pour guérir le pays en pillant les **"poules"** se trouvant dans la case congolaise. D'où, nous disons, après nos sages, aux électeurs : **"vous avez peur de serpent; alors ne laissez pas de grands trous dans la muraille"**.

Puisque "les élections permettent d'éviter les abus comme le détournement du pouvoir et le non-respect des droits de l'homme"⁸⁶, il est bon de faire un choix éclairé des candidats. Ces derniers doivent avoir la qualité de "Na Mpundu" ou "Mwambuyi" car **"quand une mère a des**

⁸⁶ *Ib.*,p.27.

jumeaux, elle doit dormir sur son dos"; une autre qualité sera comparable, disent nos sages, à **"la queue de la vache [qui] surveille la droite et la gauche"**. Que les électeurs réfléchissent sur des devises d'anciens chefs comme celles-ci: **«A la cours où règne le léopard, le bouc ne vient pas poursuivre la chèvre**", **"la mère-poule ne marche pas sans se retourner vers ses petits"**, **"le rameur ne craint pas les vagues"**. Ces devises ont un idéal : protéger les gens et leurs biens, et protéger l'intégrité territoriale.

Toutefois, les électeurs, tout en sachant que "les élections favorisent la manifestation de la pleine citoyenneté ,de l'égalité primaire entre tous les citoyens [et qu'elles]constituent l'arme la plus importante que possèdent les citoyens éveillés"⁸⁷,doivent retenir que "les hommes sont toujours moitié serpents et moitié crapauds ", dit-on et qu'il n'y a pas de vraie garantie sur la probité, l'équilibre, la maîtrise de soi, le sens du service des autres dans l'abnégation de la part des élus. Les électeurs resteront toujours des échelles dont les élus se serviront pour atteindre le toit avec le danger de pisser sur leurs têtes.

⁸⁷ *Ib.*,p.27.

Mais, aux électeurs de ramasser les pierres et de les jeter sur les élus à travers certains comportements de mécontentement en attendant d'autres élections, au cas où elles auraient lieu, tôt ou tard. Oui, **"le serpent peut bien courir; mais sans devancer la tête"** et **"quand on oublie son origine la fin n'est pas bonne"**⁸⁸, dit-on.

En effet, les élections sont une chance à la condition que les électeurs soient éduqués. Il y a plusieurs stratégies pour y arriver. Que dire encore? **"Ce que nous voyons, c'est de ça que nous parlons"**, et **"une fable est un pont qui conduit à la vérité"**, ont reconnu nos ancêtres.

⁸⁸ Tous les proverbes cités sont tirés de G.DUFOUR, *Cinq mille proverbes africains pour la loi des hommes nouveaux*, Bukavu, Ed. Bandari, 1990.

**DE L'EDUCATION AU LEADERSHIP ET A LA
BONNE GOUVERNANCE**

UN MOT POUR CEUX QUI VEULENT DEVENIR CANDIDATS-LEADERS⁸⁹

Comme l'a fait remarquer S.E. Mgr Fulgence Muteba, il y a une émergence de nouveaux concepts, à savoir **leadership** et **bonne gouvernance**. Ces concepts, a-t-il dit, ne relèvent pas d'une idéologie, mais ils sont issus des réalités qui s'imposent. Ainsi, ils sont incontournables dans une société se voulant moderne.

Etant dans le paradigme de la démocratie, celui-ci est un terrain où se réaliseront les concepts de leadership, de bonne gouvernance, de développement, etc. De ce fait, sans un leadership efficace et sans une bonne gouvernance manifeste, il n'y aura pas de développement en Afrique et dans le monde. Puisqu'il en est ainsi, on doit former des leaders efficaces, car on doit entrer dans un tournant, dans une révolution, et ce vaut particulièrement pour la République Démocratique du Congo.

⁸⁹ Nous reprenons les grandes lignes de la recension que nous avons faite sur la conférence tenue par Mgr Fulgence MUTEBA et qui a pour titre *Leadership, bonne gouvernance et développement* Cette conférence a eu lieu le 6/05/2011 à l'Institut Supérieur Mgr Mulolwa lors des Journées scientifiques de 2011. La recension est en ligne sur le site <http://www.louis-mpala.com/>

3.1. NOTIONS DE LEADERSHIP ET DE BONNE GOUVERNANCE

Le contexte de la modernité constitue un terrain propice pour ces notions en ce qui concerne leur application dans une société, dans des institutions, etc. En effet, ces notions sont des composantes de la nouvelle religion en matière de gestion.

3.1.1. Leadership

Notion apparue dans le contexte anglophone, le leadership est à la fois un art, une méthode et une science, a explicité le Conférencier. Le leadership, a-t-il poursuivi, est un ensemble d'attitudes et d'aptitudes pour conduire les hommes et les institutions. En outre, le leadership est une manière de diriger et de travailler. Par ailleurs, le leadership est un don de naissance. On naît leader, mais on le devient aussi par apprentissage. Ceci se comprend car, de prime abord, Mgr F. Muteba a défini le leadership comme un art [avec lequel on est], une méthode [à apprendre et à suivre] et une science [à apprendre].

De ce qui précède, on affirmera que les leaders doivent nous diriger, car ils ont l'intelligence, la capacité d'entreprendre et d'arriver à fin, la facilité de communiquer efficacement, l'aptitude à réaliser quelque chose, le sens de responsabilité, l'aptitude à coopérer, à motiver les autres et à voir ce qu'ils ont de meilleur ; en outre, les leaders jouissent d'une certaine popularité fine à ne pas confondre au populisme et ont une vision de l'organisation qui leur est confiée.

3.1.2. Bonne Gouvernance⁹⁰

Concept quasi nébuleux, la Bonne Gouvernance est comme la clé passe-partout. Tout le monde en parle. Elle se veut Bonne par opposition à la mauvaise. Peut-on dire que la gouvernance est synonyme de « gestion » ou de « management » des affaires publiques ? A dire vrai, la gouvernance renvoie aux « affaires publiques »⁹¹ ou « affaires de la nation », et ce à tous les niveaux,

⁹⁰ Pour la rédaction de cette section , nous nous sommes largement inspiré de la *Bonne Gouvernance. Atelier-Mada Sud-Animé par Rado Toliara, juin 2004*[en ligne]<http://www.yasni.fr/jeunesse+bonne+gouvernance/recherche+personne> (page consultée le 5 mars 2013).

⁹¹ E. BANYWESIZE, *Philosophie de la gouvernance : la gestion de l'ordre public et de la paix en République Démocratique du Congo*, dans J.-M. DIKANGA Kazadi et E. BANYWESIZE (dir), *Frontières et gouvernance sécuritaire pour le développement économique de la république Démocratique du Congo*, Paris/Lubumbashi, L'Harmattan/CLD-Editions, 2013, p.40.

économiques, politiques, administratives ; cependant la gouvernance suppose un exercice de l'autorité sur ces « affaires publiques » et cette autorité peut être économique, politique, administrative, etc. Et comme il s'agit de la gouvernance des « affaires de la nation », il est recommandé que cette gouvernance soit Bonne. Ainsi parlera-t-on de la Bonne Gouvernance. Pour ce faire, l'on doit connaître qui en sera ou en seront Acteurs capables de mettre en œuvre des stratégies, des mécanismes ou des institutions devant conduire à une Bonne Gouvernance des « affaires publiques » afin que chaque couche de la société exerce ses droits sans oublier de s'acquitter de ses obligations, et voit ses intérêts bien articulés avec ceux des autres. Et la Bonne Gouvernance sera cette harmonie dont la finalité se fera voir dans l'épanouissement de l'homme intégral.

Les acteurs clés pour une Bonne Gouvernance dans la « gestion » des affaires publiques sont l'Etat, le secteur privé et la société civile. D'aucuns parlent de la « trilogie de la gouvernance ». L'Etat qui ne démissionne pas de son vrai rôle, crée un environnement politique, économique et social protégeant toutes les couches de la population en leur offrant des opportunités, et ce en se basant sur l'égalité des

chances , sur la dignité, afin d'assurer à tous une insertion politique, sociale et politique. Seul un Etat de droit sera à même de jouer ce rôle. Le secteur public, de sa part, en se trouvant dans un environnement favorable, créera des emplois et sera soumis aux exigences de l'Etat pour ne pas exploiter les ouvriers, et grâce à la régulation du marché, l'Etat pourra sauver les petites et moyennes entreprises. C'est à ce niveau que l'Etat doit éviter d'être au service des multinationales contre la population. C'est ici que le sens d'être de la société civile apparaît. Elle contrôlera l'Etat aussi bien le secteur privé. Cependant elle s'évertuera à contribuer au bon fonctionnement de l'Etat et du secteur privé. Représentant la population, la société civile invitera celle-ci à participer à la réalisation du projet de l'Etat et à faciliter le secteur privé à jouer le rôle lui dévolu. Dans le contexte de la mondialisation néo-libérale qu'est le nôtre, la société civile est d'une importance capitale.

Toutefois, force est de reconnaître que cette trilogie n'est pas exclusive ; elle suppose la présence des autres acteurs dont les citoyens, le parlement, la justice, les partis politiques, les notabilités coutumières et religieuses ; ajoutons aussi, sur la liste, les bailleurs des fonds, certaines ONG partenaires au développement et les médias.

Cette multiplicité d'acteurs conduira au respect de certains principes pour une Bonne gouvernance, à savoir :

-« le devoir pour les responsables de rendre compte de leurs actes et de leur gestion, dans un souci de 'transparence totale' et non 'd'opacité'

-« le développement de capacité d'une presse libre et professionnelle pour éviter les entraves à l'épanouissement du 'quatrième pouvoir' et autre procès en diffamation

-« la reconnaissance d'une opposition se positionnant en tant que telle et se démarquant autour des lignes politiques claires

-« l'intégration d'institutions locales ainsi que des ONG et la société civile dans leurs domaines respectifs, dans le processus de mise en œuvre et de fonctionnement de la décentralisation tant au niveau des prises de décisions que des gestions »⁹².

De ces principes et là où la Gouvernance est reconnue bonne, on la verra prendre des caractéristiques suivantes : elle sera participative, car elle connaîtra la participation des tous les acteurs ; elle se révélera durable ; elle sera légitime, car acceptée par la population ; elle sera reconnue

⁹² *Ib.*

comme transparente. Et pour la rendre encore plus bonne, différentes formations pour les acteurs seront organisées pour le « renforcement des capacités ».

De ce qui précède, l'on comprendra pourquoi Mgr Fulgence Muteba⁹³ veut que la bonne gouvernance soit un ensemble de mesures, de règles, etc. pour garantir un bon fonctionnement et le contrôle. Conduite des affaires, la bonne gouvernance n'est pas une opacité dans la gestion ; au contraire, elle est la transparence, le respect rigoureux dans l'instance des décisions, le respect des règles de justification. Par ailleurs, la bonne gouvernance est budgétisation (par an, exemple il faut autant...) et respect du budget ; elle suppose le respect des rubriques budgétaires (exemple : rubrique de la paie des professeurs) ; elle sous-entend l'acceptation de l'audit interne et externe par une instance extérieure. Ceci étant, la bonne gouvernance sait rendre compte de sa gestion avec des papiers justificatifs (présenter un rapport narratif et financier) : factures, signatures, liste des participants, photos, vidéos, etc. De ce qui précède, dans la conduite des hommes, la bonne gouvernance, a indiqué Mgr Fulgence Muteba, se fait voir par

⁹³ Nous revenons à notre recension.

- . le respect des instances décisionnelles,
- . la description des charges (les collaborateurs doivent connaître leurs charges et on doit définir les charges ou tâches de chacun),
- . le respect des charges de chacun et de sa propre charge,
- . la transparence des relations avec les subalternes (exemple ne pas être comme un chat qui met les souris en débandade),
- . le partage des responsabilités afin que chacun soit efficace,
- . le respect des règles d'un fonctionnement d'une institution,
- . la notion de planification des activités dans une institution pour savoir d'où l'on vient et où l'on va, par la notion de contrôle (le contrôle est une exigence de confiance),
- . l'évaluation (pour savoir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché),
- . le respect des échéances (après un temps, on doit terminer quelque chose),
- . le respect des engagements, des promesses,
- . la définition des objectifs et des moyens pour les atteindre,
- . la détermination des résultats à atteindre,

- . l'obsession de l'efficacité (alors il faut prendre toutes les dispositions),
- . le besoin d'un plan stratégique opératoire qui guide pendant un certain temps,
- . la capacité d'anticipation d'une situation et
- . l'art d'identifier les obstacles pour les contourner.

3.1.3. Obstacles à surmonter⁹⁴

Mgr Fulgence Muteba a montré la voie à suivre pour surmonter les obstacles. Pour ce faire, il a invité l'assistance à se convaincre que le leadership et la bonne gouvernance constituent une culture ou mieux une nouvelle culture, une philosophie de la vie dont on doit s'imprégner. Et, a-t-il ajouté, refuser d'y entrer est un suicide. De ce fait, a-t-il insisté, la RDCongo doit s'imposer une double démarche : s'imprégner de ces nouvelles notions et en saisir la pertinence. C'est à cette condition qu'on entrera en compétition avec d'autres pays.

Ceci dit, la liste des recettes pour acquérir la mentalité et la culture du Leadership et de la Bonne Gouvernance est

⁹⁴ Encore une fois, nous nous référons à notre recension de la conférence tenue par Mgr Fulgence Muteba.

à dresser. De prime abord, il faut briser certains mythes : l'accès au pouvoir par le lien de sang doit être sanctionné par le leadership et la bonne gouvernance ; les règles de la bonne gouvernance et de la démocratie doivent faire partie de notre univers ; le plébiscite et le vote par acclamation doivent être dépassés ; on doit faire un dépassement du modèle traditionnel pour conduire les institutions.

A cette liste de recettes, on doit ajouter une autre recette et non la moindre, qui pointe les réflexes à développer : le sens du contrôle, le sens de la planification, le sens de la budgétisation et de la concertation.

Comme on peut le remarquer, les obstacles à surmonter sont l'homme et dans l'homme, puis-je penser.

Il sied de signaler que ce sont les hommes qui animent les différents groupes d'acteurs. Ceci étant, il est bon de les éduquer pour et à la Bonne Gouvernance.

**POUR UNE EDUCATION A LA BONNE
GOUVERNANCE
APPROCHE PAREMIOLOGIQUE⁹⁵**

⁹⁵ Ce chapitre fut une communication faite aux journées scientifiques organisées par l'Institut Supérieur des Statistiques (I.S.S.)/Lubumbashi du 18 au 19 février 2011 sous le thème *Bonne gouvernance et développement en RDCongo* .

4.1. DIFFERENTES FORMES D'EDUCATION A LA BONNE GOUVERNANCE⁹⁶

Se voulant intégrale, l'éducation à la Bonne Gouvernance concerne toutes les sphères de la vie. Ainsi elle se déclinera au pluriel. A chaque forme d'éducation sera lié un proverbe comme stratégie. Celle-ci est « par analogie, est un plan d'action ordonné à une fin déterminée, principalement à l'élimination de l'adversaire"⁹⁷. Partant de cette définition, dans le cadre de cette communication, la stratégie est un arsenal des moyens bien sélectionnés selon le cadre de chaque milieu d'encadrement afin de combattre l'ennemie, source de la mauvaise gouvernance. En effet, l'ennemi de l'homme est le **Moi-servile** et le **Moi-sauvage**⁹⁸. Bref, il s'agit de l'homme en ce qu'il est et à de moins humain.

⁹⁶ Pour cette section, nous nous sommes inspiré de notre livre collectif MPALA Mbabula,L et MITONGA Kabwebwe, H., *Education à la citoyenneté et à la prévention contre le VIH/SIDA*, Lubumbashi, Editions Mpala, 2008.

⁹⁷ F. FOULQUIE et R. SAINT JEAN, *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, p.196

⁹⁸ J'appelle *moi-servile* l'homme qui s'aliène et qui trouve normal qu'il soit esclave. Il est « musumina yote, pakaviliste=il accepte toute forme d'humiliation pour vu qu'il vive ». Un masochiste est aussi un moi-servile, le *moi-sauvage* est celui qui aliène les autres et les rend esclaves. Un sadique est également un moi-sauvage.

4.1. 1. Education à la démocratie

Nous proposons ces proverbes :

Thèse 1 : « **Figa moja halitegemezi chungu** = une seule pierre de foyer ne supporte pas (n'est pas capable de soutenir) le pot de terre (la casserole). Il en faut trois »

« **Mikono miwili ni (kwa) kuoshana**= les deux mains se lavent mutuellement »

« **Wa kuume haukati wa kushoto**=la main droite ne coupe pas la main gauche »

« **Ukila na kipofu, usimushike mkono**= si tu manges avec un aveugle, ne lui prends pas la main. Ne l'empêche pas de puiser au plat ou ne le trompe pas »

Ces proverbes montrent que la démocratie ne peut se construire que là où les gens se sentent unis, s'entraident et ont une même vision et un même projet. Cela sous-entend que l'on doit enterrer la hache de guerre et que la malignité doit être bannie même si les gens avec qui on est sont moins intelligents.

Une Bonne gouvernance commence par le fait de prendre au sérieux les autres catégories des gens, car sans eux on ne peut jamais occuper un poste ou exercer une

fonction, car « **ubufumu bantu**= on est chef c'est parce qu'il y a des gens qu'on dirige ».

4.1.2. **Education à la responsabilité et à l'engagement**

Nous avançons avec une THESE (prise de position) et celle-ci sera soit un proverbe, soit un aphorisme, soit un apophtegme.

Comme Louis Althusser, nous disons: "Je me jette à l'eau"⁹⁹.

THESE 2: "Mwenye Kyungu mekoni haachi kuriyariya" = celui ou celle qui a une marmite sur le feu ne cesse d'y avoir l'œil.

Si on se considère responsable de l'initiative prise consistant à mettre la marmite sur le feu et cela pour résoudre le problème de la faim, alors on doit s'engager à veiller sur elle, sous peine de tout brûler. Cela exige un **savoir-être** et un **savoir-faire**.

Ne pourra être à la source d'une Bonne Gouvernance que celui qui est capable de: respecter des règles, se

⁹⁹ L. ALTHUSSER, *Notes sur la philosophie*, dans *Ecrits philosophiques et politiques. Tome II*, Paris, 1995, p. 325.

dévouer pour son milieu, acquérir le sens de responsabilité, accepter d'obéir pour être obéi un jour, créer un esprit d'initiative, provoquer la créativité, acquérir le sens d'organisation, instaurer l'ordre dans ses affaires, faire un programme ou un plan d'action, pratiquer l'auto-évaluation, être animé du souci de précision, se soucier de la vérification de tout ce qui a été exigé pour l'action, faire preuve d'objectivité ou de justesse dans tout jugement et dans toute prise de décision, fuir l'évasion, se libérer des traditions négativistes, prendre des décisions avec courage, associer d'autres à la prise de décision et à la gestion, contrôler des responsables.

Comme d'aucuns peuvent le constater, ne peut être un responsable engagé que celui qui a un certain **savoir, un savoir-faire et un savoir-être**. Et cela exige une information, une formation et une pratique. D'où la nécessité de cette **éducation**.

La réussite de cette éducation exige la présence d'une autre forme d'éducation.

4.1.3. **Education à la solidarité et à la coopération**

Comme pour la première forme d'éducation, voici une thèse.

THESE 3 "Umunwe umo tautola nda = un seul doigt n'est pas capable de ramasser (ou d'écraser) un pou".

" **Uchungu wa rafili ni wako** = la douleur de ton ami est la tienne".

"**Kidole kimoya kikaumia, viote vinaenea na damu** = si un doigt est blessé, tous les doigts sont couverts de sang".

Un seul doigt n'écrase pas le pou fait écho à la devise de "l'union fait la force". "La douleur de ton ami est la tienne" appelle à la compassion. "Si un doigt est blessé..." fait voir non seulement l'importance de la solidarité et de la compassion, mais aussi le fait qu'un acte individuel peut être la source d'un malheur collectif ou d'une joie collective.

Ne sera bon acteur de la Bonne Gouvernance que celui qui sera capable de: respecter les autres en les écoutant et en s'enrichissant des différences, offrir spontanément sa serviabilité, développer sa disponibilité, pratiquer

l'abnégation, manifester l'esprit de sacrifice, faire preuve d'un sens familial, montrer un désintéressement pour ce qui divise, pratiquer la générosité et la charité, montrer sa bonté, pratiquer l'amour du prochain, acquérir l'esprit de collaboration, de compassion, de dialogue, de partage et de fraternité, pratiquer la tolérance, s'entraider, rechercher l'unité, travailler en coopération.

Reconnaissons que pour acquérir ce savoir, savoir-faire et savoir-être, une autre forme d'éducation doit venir au secours de la précédente.

4.1.4. **Education à la politique**

Une thèse doit intervenir même à ce niveau.

THESE 4: "Mpigiaka sifa, bahati yake ndogo = qui se bat pour la gloire a peu de chance"

"Usirudishe ubaya kwa wema = ne rend pas le mal pour le bien".

"Akotwapibilepo bonse, kakukingilila (Louis MPALA) = ce que nous a produit ensemble en suant est à protéger".

"Qui se bat pour la gloire a peu de chance", car une fois la gloire acquise, il manifestera son être et à une erreur, on

cherchera à l'écarter. "Ne rends pas le mal pour le bien" nous invite à ne pas remercier les autres en monnaie de singe. "Ce qu'on a produit ensemble en suant est à protéger" exige de nous le respect du bien commun.

Sera jugé digne de Bonne Gouvernance celui qui est capable de: acquérir la connaissance des lois, des droits et devoirs, des institutions, respecter le bien commun, les lois et les règles d'ordre intérieur, pratiquer la politesse, faire montre de patriotisme, fuir la lâcheté, créer des lois et veiller à l'application, rechercher des informations à la radio, à la télévision, sur l'internet, dans des journaux, revues et livres, savoir les critiquer et les communiquer, acquérir le sens de la justice politique et la pratiquer, respecter les principes, etc.

Cette éducation civique et à la politique deviendra intégrale quand elle se complétera d'une autre.

4.1.5. Education à la prévention de la violence et de l'incivilité

Une thèse nous permet de bien expliciter cette éducation.

THESE 5 : "vita havina macho = la guerre n'a pas d'yeux".

"Ulimi unabaki katikati ya meno = la langue se trouve au milieu des dents".

"Kulya biya ikwabana biya = manger bien c'est bien se partager"

"Heri jirani karibu kuliko ndugu mbali = mieux vaut un voisin proche qu'un parent éloigné".

"La guerre n'a pas d'yeux" nous interpelle à ne pas recourir aux armes pour régler les conflits, car on y tue indistinctement. "La langue se trouve au milieu des dents" comme chacun de nous est entouré d'adversaires et ennemis. Mais comme la langue est condamnée à vivre au milieu des dents, l'homme doit s'éduquer quand il mange sous peine de voir les dents mordre la langue. Ainsi un modus vivendi est toujours à rechercher là où l'on sait que l'un attend toujours l'autre au tournant. En outre, il faut savoir bien partager le gâteau pour éviter le conflit ("kulya biya ikwabana biya"). "Mieux vaut un voisin qu'un parent éloigné" nous convie à nous prévenir d'entrer en conflit avec le voisin, d'une autre tribu soit-il. Il sera le premier à vous

secourir avant l'arrivée de votre parent. En fait, c'est le voisin qui est le premier parent en cas de difficultés.

Sera reconnu acteur de Bonne Gouvernance celui qui fera montre de la capacité de: se maîtriser, s'humilier, éviter le cadornisme¹⁰⁰, prévenir et gérer des conflits et l'hétérogénéité, éduquer sa volonté.

A dire vrai, ne peut bien acquérir ce savoir, savoir-faire et savoir-être que celui qui accepte cette autre forme d'éducation, à savoir l'éducation à la honte.

4.1.6. **Education à la honte**

Sur quelle thèse devons-nous nous appuyer?

THESE 6 : "Ushumfwa insoni cipuba = sauf le sot n'a honte".

"Witashe ndoshi nobe ikakulowa = tu loues un sorcier, il te fera aussi du mal une autre fois".

"Asifuye mvua imemnyea = qui loue la pluie subit l'averse".

¹⁰⁰ C'est le défaut consistant à suivre ce que le « maître », le « Général Cadorno » dit, et ce, sans esprit critique. Ce mot nous vient d'Antonio Gramsci.

"**Njia ya mwongo fupi** = le chemin du menteur est court".

"Sauf le sot n'a honte" nous interpelle pour ne pas agir contrairement à une conscience aiguë et une raison droite. "Tu loues un sorcier, il te fera aussi du mal une autre fois" nous interdit d'admirer et de louer des malfaiteurs et nous recommande à ne pas imiter les mauvais exemples. "Le chemin du menteur est court" nous demande d'être francs avec nous-mêmes et envers les autres. Le contraire doit nous faire honte, le ridicule doit nous tuer.

Est digne d'être invité à assurer une Bonne Gouvernance, la personne capable de: lutter contre le "**moi-sauvage**", le "**moi-servile**" et le totalitarisme, détester le vol, décider d'être un bon modèle, résister au mensonge, renoncer à l'escroquerie, à l'insulte facile, à la tricherie, à l'imitation des délinquants politiques et culturels, au jet des papiers sur la route, à l'application de la philosophie du serpent qui ne creuse pas de trou mais qui en déloge le propriétaire, détecter, par une certaine autopsie, son aliénation de l'avoir, de l'être, du pouvoir et du savoir.

L'homme, s'il veut promouvoir une Bonne Gouvernance, ne doit pas croiser les bras. Il doit se

manifester aussi comme un être pour le travail. Voilà qui exige une éducation au travail et à l'économie.

4.1.7. Education au travail et à l'économie

Par thèse, nous avançons encore une fois.

THESE 7: "Uwakana ukwela akana ukocha = qui refuse d'aller à la pêche, refuse de griller le poisson. Qui ne travaille pas ne mange pas, a dit Saint Paul".

"Mtumainia cha ndugu kufa maskini = qui met sa confiance dans le bien d'un frère meurt pauvre."

"Walya limo washika no bukinga = Tu bouches le trou de piège après y avoir repêché le gibier".

"Qui ne travaille pas, ne mange pas" nous pousse à fuir la paresse pour ne pas vivre dans la pauvreté.

"Qui met sa confiance dans le bien de son frère meurt pauvre" nous appelle à ne pas vivre dans la fausse solidarité et nous pousse à nous prendre personnellement en charge.

"Tu bouches le trou de piège après y avoir repêché le gibier" nous demande d'être prévoyant, de ne pas oublier le lendemain, d'avoir le sens d'épargne.

De par notre **thèse 7**, nous serons à même d'instaurer une Bonne gouvernance si nous sommes capables de: développer le courage, fuir la paresse, montrer le souci de rendement, appliquer une méthode de travail, choisir un rythme de travail, acquérir la régularité et la ponctualité au travail, le sens du temps, faire preuve du souci d'un travail bien fait, faire montre du souci de la maintenance, cultiver le souci de l'économie, acquérir le sens de l'épargne, être assidu au travail, créer et gérer des projets, organiser son temps de travail, etc.

Ce qui précède, pour être bien assimilé, demande à l'homme de ne pas oublier à veiller sur sa santé en assainissant son milieu et en l'embellissant. D'où une éducation sanitaire et à la beauté s'impose.

4.1.8. Education sanitaire, éducation à la beauté et à l'écologie

Une thèse s'impose :

THESE 8 : "Afya bora = la santé est ce qui il y a de mieux"

"Bora afya kuliko mali = la santé dépasse les richesses".

"**Uchafu ni ulozi**(cf une pancarte de publicité de la mairie de Lubumbashi) = la saleté équivaut à la sorcellerie".

"**Akakila ka mbushi kansengula apokekele** = la queue de la chèvre nettoie là où elle est assise".

"La santé est ce s'il y a de meilleur" est pour la simple raison que sans elle, personne ne ferait rien et serait cloué sur le lit. "La santé dépasse les richesses", car elle ne s'achète pas, mais un homme sain peut acquérir les richesses. "La saleté équivaut à la sorcellerie" nous pousse à la propreté et à fuir la saleté qui nuit comme la sorcellerie. "La queue de chèvre nettoie là où elle est assise" nous invite à assainir et à embellir notre milieu de vie (maison, école, rue, lieux publics, parcs, planter la pelouse, des arbres, etc.)

La **thèse 8** indique ce dont on attend d'un acteur de Bonne Gouvernance. Il sera capable de: construire les latrines privées et publiques, installer les poubelles privées et publiques, bouillir l'eau pour éviter le choléra, acheter les moustiquaires à insecticide pour échapper au paludisme, planter les pelouses et des arbres, ramasser les papiers et plastiques et les jeter dans des poubelles, se défendre

d'acheter de l'eau mise en sachet et vendue dans la rue, arrêter tout pollueur de l'eau et de l'air, décourager l'utilisation exagérée de combustibles fossiles, sources des pluies acides, interdire la libération dans l'atmosphère du carbone stocké dans le charbon et ses dérivés et stocké dans le pétrole et dans le gaz naturel causant l'effet de serre, etc.

De toutes les éducations précitées, il me semble qu'il y a une autre qui nous paraît la plus importante. Il s'agit de l'éducation à la conscience, à la raison et à la spiritualité.

4.1.9. Education à la conscience, à la raison et à la spiritualité

A ce niveau, nous marquerons les pas avec une thèse.

THESE 9 : "Umuntu mutwe – L'homme c'est la tête".

"Umweo wa muntu waba mukutwi = La vie d'une personne est dans l'oreille".

"Isembe talitwa, ikitwa mutima = La hache n'est jamais tranchante, si ce n'est le cœur".

"L'homme c'est la tête" veut dire que la conscience et la raison sont nécessaires pour que les actions humaines ne soient pas instinctives.

"La vie d'une personne est dans l'oreille" n'est pas loin d'"un homme averti en vaut deux"

"La hache n'est jamais tranchante, si ce n'est le cœur" nous rappelle que si l'homme a la volonté de réaliser quelque chose, il met en marche tous les mécanismes possibles pour y arriver. Autrement dit, la hache, d'elle-même, ne pourra aller couper l'arbre. Dans mon cas, tout peut être enseigné, mais si l'homme ne s'y met pas, rien ne sera fait.

Comme pour Gandhi l'éducation à la spiritualité est celle du cœur, et comme l'éducation à la conscience et à la raison, telle qu'elle apparaît par la thèse 9, exige la transformation de l'homme, les objectifs éducationnels opérationnels suivants sont à atteindre.

Cela étant, nous serons en âme et en conscience acteurs de la Bonne Gouvernance si et seulement si nous sommes capables de: discerner le bien et le mal, pratiquer l'honnêteté intellectuelle, respecter la vérité et la dire, respecter la parole donnée, acquérir le sens de la dignité, avoir peur de sa propre conscience et de Dieu en qui on croit.

POUR LA DEMOCRATIE PROSÔPONISTE

5.1. PLAIDOYER POUR LA CLÉROCRATIE¹⁰¹ ET LE PROSÔPONISME¹⁰²

A dire vrai, les dérives de la démocratie représentative proviennent du complot portant sur **l'enjeu de la représentation : qu'est-ce qu'un bon représentant ?** Qu'attend-on de nos représentants ?

Le préfixe « cléro » vient de « clérôtérion » machine qui servait chez les Athéniens à tirer au sort le nom des élus pour diriger la société. Alors que le suffixe « cratie » renvoie au « kratein » signifiant gouverner. L'ensemble du terme signifie désignation des dirigeants par le hasard.

¹⁰¹ La clérocration est un système politique en création, qui a pour ambition de remplacer le système démocratique actuel. **Son fondateur est François Amanrich.** Elle s'adresse à tous ceux qui croient que lorsqu'un jeu n'intéresse plus les spectateurs, ce ne sont pas les joueurs qu'il faut changer, mais le jeu. Pour tous ceux qui savent que rien n'est éternel et qu'il est temps de réfléchir au système qui remplacera la démocratie, la clérocration en est le système rêvé d'après François Amanrich (Cf. AMANRICH, F., *La démocratie est morte, vive la clérocration ! ou la clérocration comme alternative à la démocratie*, Paris, Barre et Dayez Editions, 1999).

¹⁰² Pour ce terme provenant de prosôpon signifiant une personne, on peut lire avec intérêt notre Thèse de Doctorat en philosophie, *Matérialisme historique, Altermondialisme et utopies postmodernes. Contribution à la philosophie de l'histoire*, Université de Lubumbashi, 1 juillet 2006, inédite. Ce terme est de notre plume.

Prosôponisme vient de « prosôpon » désignant une personne.

Un de grands principes du clérocrate est que pour tout poste de responsabilité, il y a un grand nombre capable de l'assumer, pas un homme pour régner là-dessus. Car, dans la clérocration le pouvoir ne se prend pas, il est remis aux soins d'une personne ou à un groupe pour un temps limité et non renouvelable.

Celui à qui l'on remet le pouvoir, n'en est que le gérant, en aucun cas il ne lui appartient. Le gestionnaire du pouvoir sait cependant qu'il aura l'autorité pour réaliser ce pourquoi il a été désigné. Pour le clérocrate, le pouvoir est un moyen et non un but.

Le tout premier échelon du système cléocratique s'appelle la « **base** ». Sur base du principe « un électeur, une voix », chaque base élit par le mode de scrutin ses représentants. Son futur **postulant** devra convaincre ses électeurs de son aptitude à les représenter pour gérer la « base » et se faire élire. **Pour cela, il devra s'impliquer, à la fois pour comprendre les préoccupations de ses électeurs, se faire connaître et les convaincre que le**

programme qu'il propose est en adéquation avec leurs problèmes ou leurs souhaits.

Dans cette procédure, la **base** a l'avantage d'élire les personnes bien connues d'une part, et capables de jouer un rôle important au niveau supérieur d'autre part. La personne tirée au sort parmi les autres nous l'appelons « **prépondérant** ». Celui-ci aura **un mandat de cinq ans**, période de formation et d'apprentissage. A la fin de son mandat, cette personne avec deux autres conseillers feront partie des « **désignés** ». **Le désigné en clérocration est un homme d'état et non un homme politique. Pour l'un, son but est sa mission ; pour l'autre, sa réélection. Les seuls comptes que le « désigné » clérocrate rend, c'est le respect de la mission qui lui a été confiée par le peuple.** Les personnes élues par mode clérocration deviennent responsables d'un ensemble de « **bases** ». Le mandat est renouvelable une fois, après un intervalle de cinq ans.

La clérocration est un système politique qui ne tend pas à faire croire comme la démocratie que chaque citoyen, du fait qu'il est citoyen, ipso facto, est capable du bon choix. La clérocration se sert de la personne telle qu'elle est, un

homme dont les soucis primordiaux sont : sa vie, son entourage et son travail. Dans ce système, la politique vient après le reste. Le clérocrate n'est pas un « citoyen de comptoir » qui, une fois de temps en temps, pense que, par son bulletin de vote, il tient une part de vérité.

Sachant qu'il y a à Porto Alegre un système politique qui fait ses preuves, la clérocration doit se doubler du prosôponisme.

5.2. POUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVO- PROSÔPONISTE¹⁰³

5.2.1. PARADIGME DE LA RENCONTRE COMME FONDEMENT DU PROSÔPONISME

Le prosôponisme se base sur la philosophie de la rencontre. Pour P. Tempels¹⁰⁴, la *Rencontre* a ses exigences pour être effective. Elle exige avant tout

¹⁰³ Pour ce chapitre, nous nous inspirons de notre Thèse de doctorat en philosophie et dont la publication interviendra bientôt si Dieu le permet.

¹⁰⁴ En fait, Placide Tempels fait la phénoménologie de la rencontre. Il va au-delà de la « physique » de la rencontre pour chercher à comprendre ce qu'il y a de premier et d'originale dans le phénomène de la rencontre. Il dira ce qui fait la rencontre, ce qui permet de parler d'une rencontre « authentique » à ne pas confondre à la rencontre ordinaire de la vie quotidienne, à la conquête engendrant la colonisation . A dire vrai, la rencontre qui débouche sur une colonisation n'en est pas une ou mieux il faudrait l'appeler improprement « mauvaise rencontre ».

l'humilité ou la *simplicité*. Il faut devenir « un simple humain s'adressant tout à coup [à une] personne, à sa vie »¹⁰⁵. Cette attitude, rassure Tempels, déclenche « chez le prochain une réaction spontanée de *gratitude*, *d'émerveillement*, un *désir de s'ouvrir et de se confier*. Il se crée une *tension interpersonnelle*, un *contact direct d'homme à homme* »¹⁰⁶. En ceci, la rencontre est essentiellement un « *événement – avènement* ».

La simplicité ou l'humilité est requise parce que « lorsqu'il s'agit d'union ou de rencontre, tout complexe de supériorité doit nécessairement disparaître »¹⁰⁷.

Tempels est convaincu qu'on peut « s'adresser tout à coup » à quelqu'un d'autre parce que, selon lui, « tout le monde (...) est capable de *s'intéresser* (...) à la personne et à la vie de ceux qui l'entourent. Cette prise de contact est possible partout dans le monde avec les gens de n'importe quelle race, de n'importe quelle civilisation »¹⁰⁸. Tempels est au-delà des préjugés raciaux et du choc des civilisations. Il sait que la rencontre, le contact direct d'homme à homme est possible.

¹⁰⁵ *Ib.*, p.11.

¹⁰⁶ *Ib.*, p.11. Nous soulignons.

¹⁰⁷ *Ib.*, p.24. Là où existe un complexe de supériorité ou d'infériorité, il n'y a pas de rencontre

¹⁰⁸ *Ib.*, p.11.

Cette conviction de Tempels se fonde sur un principe anthropologique, à savoir « un être humain ne pourra jamais se perfectionner ou renforcer son être tant qu'il reste seul. Nous sommes créés dépendants les uns avec les autres. Nous n'accomplissons notre être que dans une vie interpersonnelle »¹⁰⁹. Puisqu'il en est ainsi, Tempels conseille d'entretenir entre les humains « une relation, un contact et une *rencontre vivante d'être à être* »¹¹⁰. La rencontre d'être à être ne doit pas se passer dans l'indifférence mais elle doit être vivante, car il y va de la perfection ou du renforcement de l'être humain. Et pour y arriver, Tempels nous assure qu'« il n'y a qu'un seul moyen, et c'est *l'amour, le don libre de soi à l'autre dans le respect absolu de la liberté de l'autre* »¹¹¹. Signalons que Tempels lie la *Rencontre* aux concepts d'amour, de don libre, du respect absolu de la liberté de l'autre, de bienveillance, de confiance, d'amitié, de « oui ».

Le « oui » est une parole clé pour que la rencontre soit authentique. En effet, « la rencontre s'opère par le « oui » réciproque de deux êtres entièrement libres, qui veulent et respectent la liberté de l'autre. La rencontre s'opère à

¹⁰⁹ *Ib.*, p.15.

¹¹⁰ *Ib.*, p.23. Nous soulignons.

¹¹¹ *Ib.*p.18.

l'instant même où ces deux êtres prononcent ce « oui » mutuel de leurs âmes. La rencontre est un accord libre parce que toute rencontre dans la sympathie, dans l'amitié ou l'amour garde nécessairement les caractéristiques de l'amour »¹¹².

Ceux qui luttent pour la démocratie prosôponiste se rencontrent et le succès de leurs actions dépend de la qualité de la rencontre.

Cécile Duteille dira, à ce propos, que la rencontre a un « caractère destinal », qu'elle est « destinale » au sens où « elle destine les protagonistes à *une manière d'être*, sans précédent pour eux. La rencontre apparaît comme l'événement qui redistribue les possibles. Elle est le « moment axial » à partir duquel la vie ne sera plus jamais la même »¹¹³.

Par ailleurs, la rencontre de Tempels est *responsabilité* de la perfection ou du renforcement de l'être de l'autre. Cette responsabilité se base sur le *respect absolu* de la liberté de l'autre. Cela explique pourquoi Tempels parle de

¹¹² *Ib.*, p.24.

¹¹³ DUTEILLE, C., *Anthropologie phénoménologique des rencontres destinales*, Thèse de doctorat en sociologie, Université Montpellier III-Paul Valéry, juin 2003, p.138.

dialogue et de *colloque*¹¹⁴ où prédomine le don de soi et où l'amour donne. De fait, la rencontre, telle qu'enseignée par Tempels, rejette le *Challenge*, car cette rencontre ne présuppose pas la remise en question du Soi par l'autre.

Comme tout le monde le sait, là où l'on parle de la démocratie on voit des gens qui se rassemblent soit au sein des partis soit au sein des associations. La question est celle de savoir si ces différents rassemblements font partie de la **RENCONTRE** au sens philosophique énoncé. La démocratie représentative décriée semble ignorer la notion de la rencontre. Ceci explique les dérives qui se font voir lors des campagnes électorales. C'est en voulant remédier à cela que nous nous proposons de parler de la démocratie prosôponiste. Celle-ci sous-entend la participation. Cette dernière suppose la RENCONTRE afin que les gens à tous les niveaux se sentent responsables de tout ce qui leur arrive. Ceci étant, la démocratie prosôponiste se veut participative. Ainsi elle sera la démocratie participative et prosôponiste ou mieux **Démocratie participativo-prosôponiste.**

¹¹⁴ Colloque signifie *cum-loqui*, parler avec. Ce « parler – avec » est authentique dans la rencontre qui, sans forcer la note, signifierait *re-cum-essere*, être – avec – pour – la seconde fois. Ainsi, y a-t-il prédominance de don de soi et de l'amour dans cet « être-avec-pour-la seconde fois »

5.2.2. PILIERS DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVO-PROSÔPONISTE

5.2.2. 1. Tirage au sort

Comme en Grèce pour l'exercice de certaines fonctions on recourait à l'élection comme mode de sélection, le prosôponisme fait d'elle aussi une exception.

Ayant fustigé l'élection comme étant aristocratique de par son principe de distinction, nous proposons le tirage au sort comme mode de choix démocratique. Ce mode a comme premier détracteur Socrate qui opine que si on ne désigne pas un pilote, un architecte ou un joueur de flûte par tirage au sort, pourquoi le fait-on pour désigner un magistrat?¹¹⁵ Autrement dit, Socrate reproche à ce mode de choix le risque de désigner des gouvernants incapables.

Cependant il est honnête de remettre les pendules à l'heure quant à ce qui concerne la démocratie athénienne. Cette dernière confiait « à des citoyens tirés au sort la plupart des fonctions que n'exerçait pas l'Assemblée du peuple (**Ekklesia**). Ce principe s'appliquait tout d'abord aux

¹¹⁵ Cf. XENOPHON, *Mémérables*, I, 2, 9, cité par B. MANIN, o.c., p. 21.

magistratures proprement dites (**arkhai**) »¹¹⁶. Retenons que les charges duraient un an et qu'aucun citoyen ne pouvait exercer plus d'une fois la même magistrature. Par ailleurs, on ne pouvait pas accéder à une nouvelle charge sans avoir rendu des comptes pour la précédente. En outre, il sied d'insister sur le fait que « ceux dont les noms avaient été tirés au sort étaient soumis à l'épreuve de **dokimasia** avant de pouvoir entrer en fonction. On examinait dans cette épreuve s'ils présentaient les qualifications légales pour devenir magistrat, on vérifiait qu'ils se conduisaient bien envers leurs parents et s'étaient acquittés de leurs obligations fiscales et militaires. L'épreuve comportait aussi une certaine dimension politique : un individu connu pour ses sympathies oligarchiques pouvait être rejeté »¹¹⁷. Quand bien même la **dokimasia** ne visait nullement à éliminer les incompetents, une autre disposition pourchasser les incompetents : « (...) pendant la durée de leur [magistrats] mandat, n'importe quel citoyen pouvait à tout moment déposer une accusation contre eux et demander leur suspension (...). Lors des Assemblées principales (**Ekklesia kyriai**) le vote sur les magistrats constituait même un point obligatoire de l'ordre du jour. Tout

¹¹⁶ Cf. B. MANIN, *o.c.*, p. 23.

¹¹⁷ *Ib.*, p. 24-25.

citoyen pouvait alors proposer un vote de censure contre un magistrat (...). Si la censure était votée, le magistrat était immédiatement suspendu et son cas déféré aux tribunaux à qui il incombait alors soit de l'acquitter (auquel cas il recouvrait ses fonctions), soit de le condamner »¹¹⁸.

Comme on peut le deviner, chaque citoyen connaissait ces dispositions et pour se présenter candidat, il fallait réfléchir quatre fois, car une fois élu magistrat, on devait rendre compte à la population et qu'on n'était pas à l'abri d'une censure et qu'on aurait « à subir des sanctions si ces épreuves tournaient à son désavantage »¹¹⁹.

Administrateurs et exécutants, les magistrats n'exerçaient pas un pouvoir politique majeur, si ce n'est instruire les dossiers, convoquer et présider les instances ayant la prérogative de décider (à savoir l'Assemblée et les tribunaux), et quitte à eux à mettre les décisions en exécution. De ce qui précède, on ne voit pas comment Socrate comparait le magistrat au pilote, et ce, par un raisonnement par absurde oubliant que « les experts doivent rester des conseillers, non des décideurs »¹²⁰, car

¹¹⁸ *Ib.*, p. 25.

¹¹⁹ *Ib.*, p. 25.

¹²⁰ R. A. DAHL, *De la démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 2011, p.69.

on a affaire à des jugements de valeur différents des jugements scientifiques. Revenons à l'Assemblée et aux tribunaux. Ces derniers exerçaient un rôle proprement politique et étaient « un organe substantiellement différent de l'Assemblée par leur taille, leur composition et leur mode de fonctionnement. L'Assemblée acceptait que n'importe qui ait une égale possibilité de soumettre sa proposition à ses concitoyens et de prendre la parole devant eux (Isègoria) et devait « s'exprimer librement et franchement (*parrhèsia*) »¹²¹, mais à ses risques et périls s'il lançait une accusation à la légère. Ajoutons qu'à tout moment de l'année, un citoyen pouvait proposer d'abolir une loi et de la remplacer par une autre, s'il obtenait l'approbation de l'Assemblée et ce après un débat.

De ce qui précède nul n'aura la prétention de faire croire que dans la démocratie directe tous les pouvoirs politiques importants étaient exercés par le peuple assemblé, car « en dehors même des magistrats, le Conseil, les tribunaux et les nomothètes [hommes tirés au sort et formant un comité à qui l'Assemblée attribuait la décision finale pour ou contre une loi après une procédure contradictoire] trois organes distincts de l'Assemblée du

¹²¹ J.-P. GUENEBAUT, *a.c.*

peuple, jouaient un rôle politique de premier plan»¹²². Il n'y a que l'Assemblée – Ekklesia – qui était considéré comme le dèmos «non pas parce que tous les citoyens prenaient part, mais parce que tous pouvaient y aller et que l'assistance se renouvait »¹²³ et non pas les tribunaux, encore moins le Conseil. Seuls les décrets votés par l'Assemblée étaient appelés des décrets du peuple. Et Bernard Manin nous aide à comprendre le terme de démocratie directe : « Mais que signifie alors le terme de démocratie directe ? Si l'on tient à dire que des institutions comme le Conseil ou les tribunaux étaient des organes de gouvernement « direct » il faut admettre que ce caractère « direct » tenait à leur mode de recrutement, le tirage au sort, non pas à ce qu'ils étaient identiques ou identifiés au peuple »¹²⁴. En effet, ce mode de recrutement, le tirage au sort, était favorable à tout **candidat volontaire**. Voilà en quoi ce mode est démocratique et il y a **le principe de rotation des charges**, et Aristote ne se trompait pas quand il affirme qu' « il semble (...) que l'excellence d'un bon citoyen soit d'être capable de bien commander et de bien obéir »¹²⁵

¹²² B. MANIN, o.c., p. 39.

¹²³ *Ib.*, p.48.

¹²⁴ *Ib.*, p.41.

¹²⁵ ARISTOTE, *La politique*, III, 4 1277b 12-13.

Rappelons qu'au tirage au sort se trouve lié le principe de rotation comme à l'élection le principe de distinction. Le premier est démocratique et le dernier est aristocratique. A bas le professionnalisme politique qui trouve sur son chemin le principe de rotation des charges¹²⁶. Oui, il vaut mieux prévenir que guérir : « un Conseil ou des magistrats professionnels auraient eu barre sur l'Assemblée, la présence d'experts dans les tribunaux aurait réduit le poids des autres dicastes (...). Les pouvoirs formels des magistrats étaient certes limités, mais cela tenait d'abord à ce que ceux-ci étaient soumis à la surveillance constante de l'Assemblée et des tribunaux (...). Dans le cas des tribunaux, la désignation de tous les juges par le sort et la complète absence de professionnel visait à garantir que dans le jugement des procès la voix des experts ne l'emporterait pas sur celle des simples citoyens »¹²⁷

Comme on peut le deviner, au tirage au sort est intimement lié non seulement le **principe de rotation des charges**, mais aussi le **principe de l'isègoria** qui stipule qu' « en matière de gouvernement, n'importe qui, le premier venu, est suffisamment qualifié pour que son avis mérite du

¹²⁶ B. MANIN, *o.c.*, p. 50.

¹²⁷ *Ib.*, p.50.

moins d'être écouté »¹²⁸ . Il y a aussi **le principe d'égalité** qui est lié au tirage au sort. C'est ici que le débat peut surgir sur la notion d'égalité : s'agit-il de « **l'égalité des résultats** qui veut que les individus obtiennent des parts égales de toutes choses [ou de] **l'égalité des chances** (equality of opportunity) qui exige que les individus soient « égaux sur la ligne de départ » et que la distribution finale soit seulement déterminée par les talents de chacun »¹²⁹? A dire vrai, l'égalité des résultats exclut l'égalité des chances. Ceci vaut-il quand il s'agit de tirage au sort ? B. Manin nous apprend que dans la culture grecque on distingue deux types d'égalité : « **L'égalité arithmétique**, d'une part, qui se trouvait réalisée lorsque les membres d'un ensemble recevaient tous des parts égales de la chose distribuée (biens, honneurs ou pouvoirs) et, d'autre part, **l'égalité géométrique** ou **proportionnelle** que l'on obtient en attribuant aux individus des parts dont les valeurs présentaient le même rapport que les individus, ceux-ci étant évalués ou estimés d'un point de vue quelconque ».¹³⁰

Platon, dans les *Lois*, relie le tirage au sort et la conception

¹²⁸ *Ib.*, p.52.

¹²⁹ *Ib.*, p.52-53. Nous soulignons.

¹³⁰ *Ib.*, p.54.

arithmétique de légalité¹³¹. Ceci permet, en recourant à l'égalité du sort, d'éviter le mécontentement populaire : « C'est pourquoi, pour éviter la mauvaise humeur de la multitude, on est obligé de recourir à l'égalité du tirage au sort, en invoquant et priant les dieux et la bonne fortune de redresser le sort vers ce qui est le plus juste »¹³². Aristote emboîte le pas de son maître : au tirage au sort est liée l'égalité arithmétique¹³³. Pour les démocrates, pense Aristote, du fait que tous les citoyens sont égaux sur un point (tous les citoyens sont de naissance libre), ils sont égaux à tous égards. Aristote ne partage pas cette façon de raisonner, car, selon lui, le fait d'être égaux à un certain point de vue, ne déduit pas qu'on l'est à tous égards. Mais la vraie définition de la justice est l'égalité géométrique. Isocrate, tout en établissant un lien entre tirage au sort et l'égalité arithmétique, reconnaît que seule l'égalité géométrique est la vraie justice¹³⁴. Pour quelle définition faut-il opter ? L'argumentation raisonnée de B. Manin mérite notre attention. Le tirage au sort ne concernait que les noms des volontaires, donc des candidats. De ce fait, « le sort n'opérait donc pas exactement une distribution entre tous

¹³¹ Cf. PLATON, *Les Lois*, VI, 757 b

¹³² *Ib.*, VI, 757 e

¹³³ ARISTOTE, *La politique*, VI, 2, 1317b 18-1318a 10.

¹³⁴ Cf. B. MANIN, *o.c.*, p.57.

les citoyens sans exception, mais seulement entre ceux qui désiraient exercer une charge. Or si l'on considère le tirage au sort dans son lien avec le **volontariat**, un point capital apparaît : la combinaison des deux pratiques reflétait de l'*isègoria* (l'égale faculté de prendre la parole au sein de l'Assemblée ou de faire une proposition), la valeur centrale de la culture politique démocratique. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agissait d'assurer à n'importe qui le souhaitait, au « premier venant », la possibilité de jouer un rôle politique »¹³⁵. Et puisqu'il en est ainsi, Platon, Aristote et Isocrate ont tort de « confondre l'égalité du sort et l'égalité des parts réellement distribuées »¹³⁶. Or le sort ne joue pas ce rôle. Comme le sort ne distribuait pas les postes en fonction des talents et des efforts, il n'a rien à voir avec l'égalité des chances. Le sort ne rime pas non plus avec l'égalité des résultats, avertit B. Manin, car « elle n'attribuait pas à tous des parts égales du bien désiré »¹³⁷. Alors à quel genre d'égalité était-il lié exception faite de l'*isègoria* ? « L'égale probabilité d'obtenir un bien »¹³⁸, celui d'accéder « aux fonctions exercées par un nombre restreint des

¹³⁵ *Ib.*, p.57. Nous soulignons.

¹³⁶ *Ib.*, p.59.

¹³⁷ *Ib.*, p.29.

¹³⁸ *Ib.*, p.59.

citoyens. »¹³⁹. B. Manin semble avoir raison : la probabilité est égale à tous les candidats volontaires, mais seul un nombre restreint de candidat aura à exercer des fonctions, et ce, une seule fois, le principe de rotation des charges exige ! Voilà qui évoque la notion d'**Isonomia**, ordre égal instituant l'égalité à l'intérieur du corps politique afin de combattre les privilèges de certains citoyens par rapport aux autres et de supprimer la boulimie du pouvoir, et de ce fait à ne pas considérer son pouvoir supérieur à celui des autres. Anne Baudart nous résume : il s'agit de « l'égalité de tous les citoyens devant la loi, l'égale participation aux affaires publiques »¹⁴⁰. Dans un tel système de sélection, les citoyens se sentent plus **égaux (Isoi)** que **semblables (homoioi)**.

5.2.2. 2. Programmes politique et économique

Fort de ce mode de sélection démocratique, la démocratie prosôponiste se veut un lieu où tous les citoyens considèrent la politique comme leur propre affaire et non une tâche réservée aux professionnels.

¹³⁹ *Ib.*, p.61.

¹⁴⁰ Cf. A. BAUDART, o.c., p. 25.

La démocratie participative et prosôponiste ne se basera pas sur un programme politique fait par un parti politique, mais par le peuple voulant prendre lui-même son destin en main. Avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication, on pourra interroger les gens afin de savoir quelles sont leurs priorités et de définir ainsi un programme politique conforme aux aspirations de la majorité. Si d'évidence, chacun n'est pas en mesure de définir exactement ce que doit être le programme politique de son pays, chacun est capable de dire au moins ce que sont - pour lui – ses grandes priorités. Cette démocratie est nourrie par la philosophie de la rencontre à travers des proverbes dont « *soyons comme les poils du chien ; ils sont tous tournés dans le même sens* »¹⁴¹ et « *on ne construit pas une maison tout seul* »¹⁴².

Dans cette démocratie proposée, on organisera par le tirage au sort **des sélections de proximité immédiate, i.e. « les sélections de base »**.

Comme on le voit, la démocratie participative et prosôponiste met l'accent sur le « local » où chacun connaît tout le monde et où la personne est au centre

¹⁴¹ VAN HOUTTE, *Proverbes africains. Sagesse imagée*, Kinshasa, 1986, p.11.

¹⁴² *Ib.*, p.12.

de tout discours et action. Les sélections de base auront comme finalité le choix des **futurs « volontaires »**. Nous appellerons **volontaire toute personne qui veut recevoir un mandat pour exercer une fonction politique dans le but de servir la nation, et ce sans attendre grand-chose en retour.** Le **vote** par le tirage au sort sera **raisonnable** car ne sera retenu comme candidat que celui qui est passé par les épreuves. Les volontaires politiques auront comme **tableau de bord** les différentes **réponses** que la population aura données à des questions comme celle : **« Quelles sont pour vous les priorités auxquelles le gouvernement doit s'atteler ? »**

A la fin du mandat un bilan doit être dressé et s'il s'avère que le volontaire est coupable en ceci ou en cela, il doit en répondre devant la justice.

En cette démocratie, **les partis politiques sont plus des associations de volontaires que des échelles pour accéder au pouvoir.** Il y a **une opposition** dans ce système. Mais cette opposition n'est ni sectaire, ni partisane, ni idéologique comme aujourd'hui. C'est une opposition vraiment constructive, car elle est une opposition d'idées : **« Je ne suis pas d'accord avec vous car je**

trouve que vous ne faites pas ce que nous vous avons présenté comme priorités ».

Le réalisme anthropologique nous empêche de croire que les volontaires élus sont des anges. Rien ne les « vaccinera » contre l'aliénation du pouvoir et la confiance dont ils sont bénéficiaires de la part de la population ne les « immunisera ». Hommes, ils le resteront. Cependant ce système permettra un taux de probabilité de corruption minime, contrairement à ce que nous vivons en ces jours.

D'aucuns pourraient croire que cette démocratie participative et prosôponiste est utopique. Cela n'est pas vrai, car Porto Alegre en est le laboratoire. En outre, il est connu que tout nouveau système politique est qualifié d'utopie par les tenants du système en place.

Contrairement à la clérocration qui n'a pas un programme économique, la démocratie participative et prosôponiste est une organisation de la société qui aura un programme économique soumis et mis au service de l'homme et de la nature. L'homme et la nature en sont au centre.

Le prosôponisme a un fondement philosophique, à savoir l'homme doit choisir sa destinée et ne doit pas subir

le destin. Cela se vérifiera dans la pratique de cette démocratie où existe un budget participatif.

Porto Alegre est une ville symbolique d'un autre monde possible, car elle construit la démocratie, la citoyenneté et la qualité de la vie.

Depuis une quinzaine d'années, Porto Alegre élabore des politiques alliant le développement économique à la qualité de la vie. Capitale de Rio Grande du Sud, Porto Alegre s'oppose ainsi au projet néolibéral implanté dans le Brésil. De ce fait, Porto Alegre adopte des politiques luttant contre l'exclusion et la misère, radicalise sa démocratie et prône un développement économique durable. Ce modèle de gestion est devenu une référence internationale et la ville, suite à ce modèle, a remporté des titres et des récompenses. Grosso modo, Porto Alegre, reconnue par différents pays et organismes dont l'ONU, est devenue une référence de démocratie, de citoyenneté et de qualité de vie.

5.2.2.3. Les principes du budget participatif

Le *budget participatif* implanté depuis 1989 à Porto Alegre est séductif. Cependant, il a ses principes. François Polet nous invite à nous représenter « le dispositif du Budget

participatif comme un ensemble d'assemblées et de réunions permettant à la population de décider des priorités d'investissement et aux délégués qu'elle choisit démocratiquement d'élaborer le budget municipal et de contrôler l'intégralité de son exécution. Ces assemblées et réunions, qui ont lieu dans toute la ville et durant toute l'année, constituent un espace public complexe, où la population discute des problèmes de la municipalité, petits et grands, et se met d'accord sur une hiérarchie de demandes d'investissement que des représentants intègrent dans une proposition budgétaire. Cette proposition budgétaire est ensuite prise telle quelle par l'exécutif de la ville qui l'exécute fidèlement l'année suivante »¹⁴³. Comme on peut le constater, le Budget Participatif (BP) renvoie à un processus démocratique de délibération suivie de prise de décisions. Ce sont les citoyens d'une collectivité locale donnée qui décident de l'allocation des ressources affectées au budget de leur commune urbaine ou rurale¹⁴⁴.

¹⁴³ POLET, F., *Genèse, principes et acteurs du Budget participatif de Porto Alegre*, dans *Gresea Echos* 36 (nov.-déc. 2002) [en ligne] <http://www.cetri.be/Exploreur4/Textes/Gresea.doc> (page consultée le 19/06/2005).

¹⁴⁴Cf. *Rapport de synthèse de l'atelier sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) et sur le budget participatif (BP)* Organisé par la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la

Nous avons affaire à une expérience de démocratie participative du fait que la population participe « librement et directement au processus de prise de décision publique, en l'occurrence l'élaboration du budget municipal. Elle prend la forme non pas de votes isolés sur des options proposées par l'administration, comme dans le cas du référendum, mais d'assemblées délibérantes, où les habitants s'expriment et argumentent publiquement afin de se mettre d'accord sur les priorités d'investissement public »¹⁴⁵.

François Polet nous présente, en outre, les quatre principes fondamentaux qui régulent les fonctionnements du Budget participatif :

1. *participation universelle* (tout habitant de Porto Alegre de plus de 16 ans a le droit de participer aux assemblées plénières et d'y jouir du droit de parole et de vote. Il a le choix d'y participer en tant que membre d'une

Coopération économique (CEGFPCE) de l'Assemblée nationale, avec l'appui financier PRECAREF en partenariat avec IED Afrique, Hôtel Coco Beach, Mbour,

2-3 octobre 2006

¹⁴⁵POLET, F., *a.c.*

organisation associative de n'importe quel type ou en tant que simple citoyen),

2. *décentralisation en régions et thématiques*. Ceci pour dire que la participation se réalise sur une base géographique et thématique. Comme chaque région a son histoire, son mode d'organisation et de mobilisation, sa propre réalité sociale, c'est à travers les assemblées de leur région divisée en micro-régions ou quartiers que les habitants s'engagent dans le processus de distribution des ressources publiques. Les espaces thématiques passent par la santé et l'assistance sociale, le transport et la circulation, l'organisation de la ville et le développement urbain et environnemental, l'éducation, le sport et les loisirs, le développement économique et la fiscalisation, en finissant par la culture. « La méthodologie utilisée dans le partage du budget entre thématique et régions procède de principes de justice distributive. Elle repose sur des *critères objectifs et précis*, déterminés consensuellement par l'administration et les représentants communautaires, permettant de trouver des solutions « justes » au problème de la pénurie des ressources dans une situation de demandes sociales illimitées. Ces critères sont la priorité attribuée par chacune des régions aux différents thèmes

(secteurs d'investissement) ; la carence de service ou d'infrastructure de chaque région ; la population totale de chacune des régions »¹⁴⁶ ;

4. cogestion et application des critères de distribution objectifs.

Ces quatre principes correspondent, en fait, au processus du Budget Participatif englobant « plusieurs étapes parmi lesquelles : l'identification des priorités par les membres des communautés, l'élection de délégués pour représenter les communautés dans le processus de consultation, la facilitation et l'assistance technique par les employés municipaux ou gouvernementaux, la tenue d'assemblées d'orientation budgétaire, le suivi de la mise en œuvre par les citoyens »¹⁴⁷.

¹⁴⁶ *Ib.*

¹⁴⁷ *Rapport de synthèse de l'atelier sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) et sur le budget participatif (BP)* Organisé par la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique (CEGFPCE) de l'Assemblée nationale, avec l'appui financier PRECAREF en partenariat avec IED Afrique, Hôtel Coco Beach, Mbour, 2-3 Octobre 2006.

5.2.3. PRINCIPAUX ACTEURS ET NIVEAUX DE PARTICIPATION DU BUDGET PARTICIPATIF

Selon François Polet, il y a plusieurs acteurs du Budget Participatif. Principalement, nous avons d'un côté la société civile et de l'autre côté la préfecture, c'est-à-dire le pouvoir municipal. Du côté de la **société civile**, nous avons des habitants qui sont représentés par les associations, des clubs de mères, des conseils populaires, des associations professionnelles, des syndicats, des groupes culturels, etc. Du côté de la **préfecture**, il y a deux organes spéciaux dont le but est d'assurer le bon déroulement de l'élaboration participative du Budget. Il y a tout d'abord « la Coordination de la Relation avec la Communauté (CRC), qui organise et enregistre les différentes réunions et assemblées dans le cadre du Budget participatif (...). [Les coordinateurs ont une] tâche (...) délicate car ils doivent d'une part garantir le respect des règles démocratiques de la discussion du Budget sans jamais interférer directement dans les décisions, d'autre part stimuler la participation de certains groupes moins organisés et inaptes à se mobiliser au sein du Budget participatif. Il y a ensuite le Cabinet de la Planification (GAPLAN), qui va rassembler les demandes exprimées par la population et les fondre avec certains

projets de l'exécutif au sein d'une proposition budgétaire qui devra être ratifiée par le Conseil du Budget participatif »¹⁴⁸.

Quant à ce qui concerne la participation au Budget Participatif, nous avons deux niveaux, à savoir **le niveau micro-régional** et **le niveau régional**. Au premier niveau, figurent des *réunions par quartier*. Celles-ci sont des lieux de rencontre où l'on discute entre voisins des problèmes locaux affectant directement la vie quotidienne du quartier. Les discussions sont comme des exercices d'argumentations généralisés et chacun est prié de monter au créneau, afin de s'exprimer pour faire valoir l'importance pour la communauté de l'investissement demandé. S'il arrive qu'aucun consensus ne soit atteint, alors on passe au vote pour départager les différents défenseurs. Au dernier niveau, nous avons les différents délégués de différents quartiers constituant la région. Ils se réunissent au sein des forums régionaux et thématiques. **Chaque délégué** expose les demandes de son quartier et les défend publiquement. **Chacun** a aussi le devoir d'écouter l'autre. **Le forum des délégués** joue un rôle crucial, car il sert de courroie de transmission entre l'instance décisionnelle (conseil du Budget participatif) et la population organisée. Signalons

¹⁴⁸POLET, F., *a.c.*

que le *Conseil du Budget Participatif* est l'instance suprême du Budget Participatif. Il est composé d'un nombre limité de conseillers « qui sont élus directement (et non pas par les délégués) lors d'assemblées plénières ayant lieu dans chaque région (2 conseillers par région) et pour chaque espace thématique (2 conseillers par espace thématique). Leur rôle est effectivement important car les attributions du conseil sont l'appréciation, la proposition, la vérification, la délibération des matières de dépenses et de recettes du Pouvoir Public Municipal. Autrement dit, tout ce qui concerne le budget de la Municipalité de Porto Alegre doit être approuvé par le Conseil du Budget participatif »¹⁴⁹. François Polet attire notre attention sur le fait que les conseillers n'ont pas les mains libres pour décider ce qu'eux-mêmes estiment être le mieux pour leur communauté.

On comprend que le Budget Participatif est un processus relativement complexe et exige une certaine information et formation, sans oublier une sensibilisation active.

Grâce à ce modèle de gestion adopté et à la démocratie participative, Porto Alegre a une situation

¹⁴⁹ *Ib.*

financière équilibrée quand bien même la crise économique serait subie par le pays et bien que la centralisation fiscale du gouvernement fédéral existe.

Porto Alegre, par son Administration Populaire (AP), applique la politique culturelle engendrant la préservation du patrimoine, l'édition de disques et de livres, l'organisation d'expositions et de festivals, de séminaires, le financement direct à la culture, le soutien à des fêtes traditionnelles et populaires, etc.

En outre, Porto Alegre a une politique environnementaliste. Ainsi, la citoyenneté et le gouvernement municipal ont-ils implanté une politique de qualification de l'environnement. De ce fait, on traite les déchets solides avec une collecte et un stockage de qualité, la Mairie contrôle les ressources hydriques pour combattre la pollution industrielle, l'éducation environnementale se fait dans et hors de l'école, on traite des égouts, on plante des arbres, ont réhabilité des parcs, des places et des trottoirs.

Par ailleurs, l'Administration Populaire de Porto Alegre a institué le plan de Développement économique (PDE) qui stimule la création de coopératives, d'entreprises d'aide à la création entrepreneuriale et technologique, et promet des cours de qualification professionnelle. Voilà qui fait de Porto

Alegre une capitale pour investir. De ce qui précède, comment s'étonner que ceux qui croient qu' « *un autre monde est possible* » ne viennent pas à Porto Alegre pour y tenir les FSM¹⁵⁰ ?

De ce qui précède, on saura répondre aux questions de savoir ce qu'est le Budget Participatif, ce qu'il permet, ce que sont son sens d'être, ses objectifs, ses avantages, ses contraintes et difficultés. Avec le Budget Participatif, les personnes sont placées au centre du système, « car la planification budgétaire est effectuée à travers de forums communautaires organisés aux différents échelons représentatifs de la circonscription administrative »¹⁵¹ et « l'exécution du budget s'effectue sous le contrôle d'un comité de suivi composé de citoyens et représentatif des différentes catégories sociales ou socio-professionnelles. Les programmes ainsi mis en œuvre permettent d'intégrer

¹⁵⁰ Forum Social Mondial

¹⁵¹ *Rapport de synthèse de l'atelier sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) et sur le budget participatif (BP)* Organisé par la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique (CEGFPCE) de l'Assemblée nationale, avec l'appui financier PRECAREF en partenariat avec IED Afrique, Hôtel Coco Beach, Mbour, 2-3 Octobre 2006.

les citoyens dans le processus de formulation et de mise en œuvre des politiques, de stimuler des réformes et d'allouer les ressources publiques aux groupes vulnérables qui en ont le plus besoin »¹⁵². Ainsi, le budget participatif, devenu un instrument par excellence de la démocratie participative, permet « aux groupes sous-représentés dans les organes de décisions, comme le conseil rural, de participer effectivement dans la prise de décisions portant sur l'utilisation des ressources de la collectivité locale »¹⁵³. De ce fait, le Budget Participatif devient un contrat entre administrateurs et administrés, et ce dans un cadre de démocratie réelle et de gouvernance locale performante et trouve sa justification dans plusieurs éléments dont « [les] droits d'être informés des citoyens, [la] légitimité des décisions prises par les élus ou agents de l'Etat au nom des populations, [la] gestion transparente des ressources locales, [la] pertinence et [l'] efficacité des programmes, outil de démocratie participative, [le] renforcement de la conscience citoyenne, [la] mobilisation des ressources

¹⁵² *Ib.*

¹⁵³ *Ib.*

locales¹⁵⁴. Voilà, en dernière analyse, qui étale les objectifs du Budget Participatif, à savoir «

- Garantir une gestion transparente des ressources publiques par les élus
- Rendre effective l'obligation de rendre compte sur la conduite du budget, les décisions prises et la performance
- Renforcer la participation et la contribution des citoyens dans la gestion des affaires locales
- Renforcer la culture démocratique locale, l'engagement citoyen et le développement local »¹⁵⁵.

Une fois ces objectifs atteints, les avantages se feront voir : « Meilleur ciblage des bénéficiaires et types de dépenses, équité dans l'allocation des ressources, performance améliorée des communes ou communautés rurales, amélioration de la participation des citoyens, augmentation très sensible du taux de recouvrement des taxes, établissement d'un climat de confiance entre élus et citoyens, le Suivi Evaluation »¹⁵⁶. Cependant le réalisme nous invite à détecter et à analyser certains obstacles et freins que le Budget Participatif trouvera sur son chemin : «

¹⁵⁴ *Ib.*

¹⁵⁵ *Ib.*

¹⁵⁶ *Ib.*

- Moyen pour organiser des consultations larges
- Capacités à « lire » un budget
- Complexité des budgets : structure, langue, densité
- Disponibilité de l'information
- Faible niveau de formation des citoyens sur le budget
- Risques d'exclusion des groupes vulnérables dans le contrôle
- Faible capacité de négociation des citoyens face aux élus »¹⁵⁷.

¹⁵⁷ *Ib.*

5.2.4. L'ETAT PROSÔPONISTE ET LA SOCIETE/COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Non seulement la démocratie participative et prosôponiste met l'accent sur le « local » où chacun connaît tout le monde et où la personne est au centre de tout discours et action, mais aussi elle lutte pour une gestion politique qui voudrait que *l'homme soit au centre de l'Etat*.

L'Etat qui a choisi de servir le « marché » ou l'OMC au détriment de sa nation et qui utilise sa force coercitive pour lutter contre la population qui s'en prend à la mondialisation néolibérale et l'Etat qui se soumet aux desiderata du FMI, de la BM, des Lobbies, des Banques, etc. et qui recourt souvent au « marchandage », c'est-à-dire au *bargaining*, et ce avec le risque de perdre sa souveraineté légale, de restreindre son autonomie politique et économique, ne peut accepter la démocratie participative et prosôponiste. Il lui faut un nouveau choix.

Il nous faut un Etat qui mette en son centre la personne, faite de raison et de sentiment. Face à la présence d'acteurs nouveaux (firmes transnationales, associations, société civile, etc.), l'Etat prosôponiste doit affirmer sa souveraineté légale, son autonomie politique et

économique. Il doit tout réguler au profit de la personne. Il fera équipe avec les associations et autres acteurs qui l'aident à bien voter et gérer le budget participatif. Ses dirigeants n'auront qu'un seul souci : mettre tout au service de la personne. Cela n'est pas utopique. Il suffit de jeter un regard critique pour voir comment « la Banque Mondiale, le FMI (...), les multinationales américaines toujours très présentes sur les marchés mondiaux dominés par le dollar agissent *en faveur des Etats-Unis* »¹⁵⁸. Pourquoi cela ne serait-il pas valable pour d'autres pays ?

Un tel Etat prosôponiste, pour sa vraie réalisation, a à être mis au centre de la *société/communauté internationale*. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de communauté internationale mais de société internationale. Qui dit société (*Gesellschaft*), pense à une unité au sein de laquelle les *intérêts* unissent les gens et au sein de laquelle « il y a des interactions qui peuvent être rivalitaires ou conflictuelles, où l'ordre est maintenu par la loi et la force »¹⁵⁹. Cependant, la communauté (*Gemeinschaft*) se définit comme « un ensemble d'individus liés affectivement par un *sentiment*

¹⁵⁸POLET, F., *a.c.*

¹⁵⁹MORIN, E., *La méthode 6*, p.162.

d'appartenance à un Nous »¹⁶⁰. Comme la personne est raison (intérêt) et sentiment, elle a besoin d'être au centre d'un Etat qui est, à son tour, au centre d'une *société/communauté internationale*.

La construction d'une *société/communauté internationale* passe par une nouvelle conception du monde. Celui-ci est devenu « un vaste système d'interdépendance [complexe], un écosystème ; ce n'est plus le modèle matériel de l'horloge¹⁶¹ qui s'impose (...), mais celui du vivant. Des changements considérables en résultent »¹⁶². Comme le système vivant est un système finalisé, la *société/communauté internationale* sera aussi un système finalisé. Si le système vivant s'organise autour d'un objectif qui n'est autre que la vie et le maintient dans le temps de la structure qui permet à celle-ci de s'exprimer, il en sera de même avec la *société/communauté*. Cette dernière s'organisera autour d'un objectif consistant à permettre à chaque Etat de servir la vie de sa nation. En outre, cette *société/communauté* sera dotée des structures devant faciliter l'expression d'une vie meilleure souhaitée.

¹⁶⁰ *Ib.*, p.162.

¹⁶¹ Dans l'horloge, la même loi régit le système à tous les niveaux. Cependant, le vivant ne saurait être considéré comme la somme de ses parties.

¹⁶² PASSET, R., dans DELMAS-MARTY, M.o. c., p.124.

La *société/communauté* ne signifie pas uniformisation. L'interdépendance en son sein exige à la fois fermeture et ouverture. La fermeture est nécessaire pour que l'existence de l'Etat ne se dilue dans un tout qu'est la *société/communauté*. L'ouverture est indispensable, parce que l'Etat ne peut exister qu'en relation avec les autres. Autrement dit, la *société/communauté* ne sera pas faite « d'unités territoriales matérielles juxtaposées, mais des fonctions articulées vers l'abstention d'un résultat, [à savoir, la création d'un autre monde possible plus juste] »¹⁶³.

Ce qui précède nous invite à concevoir le monde actuel comme un *hologramme* : « Non seulement chaque partie du monde fait de plus en plus partie du monde, mais le monde en tant que tout est de plus en plus présent en chacune de ses parties. Cela se vérifie, non seulement pour les nations et les peuples, mais aussi pour les individus. De même que chaque point d'un hologramme contient l'information du tout dont il fait partie, de même désormais chaque individu reçoit en lui ou consomme les informations et les substances venant de tout l'univers »¹⁶⁴. C'est l'Holisme qui est recommandé.

¹⁶³ *Ib.*, p.124.

¹⁶⁴ MORIN, E. et KERN, A.-B., *Terre-Patrie*, p.37.

La *société/communauté* se veut holiste. Elle est à considérer comme une nouvelle étape à atteindre, et ce, en révolutionnant partout les relations entre humains, « depuis les relations de soi à soi, de soi à autrui et entre proches, jusqu'aux relations entre nations et Etats et aux relations entre les hommes et la techno-bureaucratie, entre les hommes et la connaissance, entre les hommes et la nature »¹⁶⁵.

Une fois les relations humaines révolutionnées, au niveau de la *société/communauté* il faudra une démocratisation, c'est-à-dire instaurer un « faire ensemble » à partir de différentes cultures. Cela conduira à bâtir notre vivre-ensemble en retenant le meilleur de chaque culture, qu'elle soit asiatique, islamique, africaine, occidentale, latino-américaine ou américaine.

En outre, cette démocratisation doit s'accompagner de la construction d'un ordre juridique. Celui-ci ne doit pas privilégier le domaine économique et commercial au détriment des autres comme cela se fait aujourd'hui. Il suffit de prendre l'OMC pour se rendre compte d'un ordre juridique mondial privilégiant le domaine économique et commercial. L'organe de règlement des différends (ORD)

¹⁶⁵ *Ib.*, p.121.

de l'OMC est devenu pour la première fois au sein d'une institution internationale multilatérale une quasi-juridiction. Et l'est en fait, car il juge et condamne des Etats coupables, et ce, au nom de la « clause de la nation la plus favorisée », du « principe du traitement national » et de l'interdiction des restrictions quantitatives¹⁶⁶. Si l'ordre juridique mondial privilégie d'abord les domaines du travail et de la santé (OIT, OMS) où la dignité de la personne est un enjeu, il y aurait un équilibre au niveau mondial. Il se fait qu'il y a une absence de juridiciarisation au sein de ces organisations. L'OMS et l'OIT doivent disposer des pouvoirs équivalents et des instances d'arbitrage pour intervenir en cas de conflit entre deux institutions internationales, par exemple entre l'OMS et l'OMC.

L'OMC est à reformer. En son sein, on doit faire entrer des normes autres que celles du commerce et des valeurs autres que marchandes. Celles-ci doivent être au service des personnes. *C'est une des conditions pour passer de la société à la société/communauté.* L'OMC pourra traduire en justice des Etats qui acceptent des firmes transnationales

¹⁶⁶ Cf. DUMAS, A., *L'économie mondiale : commerce, monnaie, finance*, Bruxelles, 2003, p. 14-26 et 45-48. Cf. BAKANDEJA Wa Mpungu, G., *Le droit du commerce international. Les peurs justifiées de l'Afrique face à la mondialisation des marchés*, Bruxelles/ Kinshasa, 2001, p. 20.

dont les actions portent atteinte à la sécurité des personnes et qui ne respectent pas « les règles élémentaires des droits sociaux dans le travail définies et approuvées par l'Organisation internationale du travail »¹⁶⁷ et ce, au nom de la clause sociale

Cela signifie que les droits secondaires, comme les droits de la concurrence, doivent passer après les droits humains fondamentaux inscrits dans la déclaration universelle.

Dans cet ordre d'idées, « les institutions financières telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'organisation mondiale du commerce (OMC) doivent être intégrées au dispositif global des Nations Unies »¹⁶⁸. Cela requiert la réforme de l'ONU. En d'autres termes, celle-ci doit donc supprimer le droit de veto et les résolutions de l'Assemblée doivent être contraignantes. Il y va de sa transformation en *Société/communauté internationale*.

Par ailleurs, la *Société/communautaire* se dotera de l'organisation mondiale de l'environnement (OME), vraie

¹⁶⁷ PETRELLA, R., *Ecueils de la mondialisation. Urgence d'un nouveau contrat social*, p. 20.

¹⁶⁸ VIVERET, P., dans DELMAS-MARTY, M, e.a., o. c., p.137.

institution qui aura en son sein un organe doté de pouvoirs effectifs et juridictionnels devant traduire en justice toute firme transnationale dont les activités portent atteinte au patrimoine écologique planétaire.

Pour une régulation politique mondiale, la *Société/communauté* aura à reconnaître *l'humanité comme sujet juridique et politique* distinct des Etats et indépendant d'eux. L'humanité étant vue comme un *bien commun dont* chacun est membre, il y aura des gens d'autres cieux pour traduire en justice des Etats étrangers qui violent les droits humains. Cela conduira même à la pacification du monde ou des mondes.

La *Société/communauté* étant un « Etat global » sans extérieur, aura à avoir une « politique intérieure » afin de confronter son fils ennemi, symbolisé par le terrorisme et la criminalité transnationale. On parlera, avec raison, de « Paix et sécurité collective ». L'ennemi se trouve à l'intérieur et il est ennemi commun. Nous sommes en présence d'une *communauté de destin* de bonheur et de perdition. La coopération, la solidarité, la reconnaissance mutuelle, l'intercompréhension, la défense des intérêts communs, le sentiment d'appartenir tous à la même humanité et d'être

tous citoyens de la Terre-Patrie-Matrie, sont des atouts pour venir à bout de l'ennemi commun qu'engendre la mondialisation néolibérale. Celle-ci est à convertir en mondialisation humaine. Cette dernière nous apprendra à vivre ensemble avec nos différences, dans un multiculturalisme tempéré.

CONCLUSION

La remise en question de la démocratie représentative relève d'un souci d'autocritique et de perfection et non d'une utopie. La démocratie représentative comme toute œuvre humaine est vouée à un dépassement. C'est au nom de cet idéal que la clérocration a été cogitée. Cependant, ayant vu les limites de la clérocration et ayant devant nous Porto Alegre comme modèle, nous nous sommes inspiré de la philosophie de la rencontre de Placide Tempels. Ceci nous a permis de proposer le prosôponisme comme nouvelle doctrine pouvant nous permettre de voir autrement le monde, le *modus vivendi*, la gestion de la *res publica* et les élections.

La démocratie participativo-prosôponiste met au centre la personne et prône un Etat prosôponiste qui refuse de servir le « marché » ou l'OMC au détriment de sa nation et s'interdit d'utiliser sa force coercitive pour lutter contre la population qui s'en prend à la mondialisation néolibérale et l'Etat qui se soumet aux desiderata du FMI, de la BM, des Lobbies, des Banques, etc.

L'Etat prosôponiste doit affirmer sa souveraineté légale, son autonomie politique et économique. Il doit tout réguler

au profit de la personne. Il fera équipe avec les associations et autres acteurs qui l'aident à bien voter et gérer le budget participatif. Ses dirigeants n'auront qu'un seul souci : mettre tout au service de la personne

Un tel Etat prosôponiste, pour sa vraie réalisation, a à être mis au centre de la *société/communauté internationale*. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de communauté internationale mais de société internationale. La construction d'une *société/communauté internationale* passe par une nouvelle conception du monde. La *société/communauté* ne signifie pas uniformisation. La *société/communauté* se veut holiste. Elle est à considérer comme une nouvelle étape à atteindre, et ce, en révolutionnant partout les relations entre humains. En outre, cette démocratisation du monde doit s'accompagner de la construction d'un ordre juridique.

BIBLIOGRAPHIE

LIVRES

- ALTHUSSER, L., *Notes ssur la philosophie, dans Ecrits philosophiques et politique. Tome II. Textes réunis et présentés par François Matheron, Paris, Stock/IMEC, 1995.*
- AMANRICH, F., *La démocratie est morte, vive la clérocration ! ou la clérocration comme alternative à la démocratie, Paris, Barre et Dayez Editions, 1999.*
- ARISTOTE, *La politique. Nouvelle traduction avec introduction, notes et index par J. Tricot, Paris, Vrin, 1995.*
- BAKANDEJA Wa Mpungu, G., *Le droit du commerce international. Les peurs justifiées de l'Afrique face à la mondialisation des marchés, Bruxelles/ Kinshasa, 2001.*
- BAUDART, A., *Qu'est-ce que la démocratie, Paris, Vrin, 2005.*
- BESNIER, J.-M., *Histoire de la philosophie moderne et contemporaine. Figures et œuvres, Paris, Bernard Grasset, 1993.*

- DELBACCIO, M. et PELLOILE, B. (dir), *Du cosmopolitisme*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- DAHL, R. A. , *De la démocratie*, Paris, Nouveaux Horizons, 2011.
- DELMAS-MARTY, M., e.a., *Pour un nouvel imaginaire politique*, Paris, Fayard, 2006.
- DIKANGA Kazadi, J.-M. et BANYWESIZE, E. (dir), *Frontières et gouvernance sécuritaire pour le développement économique de la république Démocratique du Congo*, Paris/Lubumbashi, L'Harmattan/CLD-Editions, 2013.
- DUMAS, A., *L'économie mondiale : commerce, monnaie, finance*, deuxième édition, Bruxelles, De Boeck Université, 2003.
- FOULQUIE, F. et SAINT JEAN, R., *Dictionnaire de la langue philosophique*, Paris, P.U.F., 1962.
- GHANDI, M.K., *Antiche come le montagne*. A cura di Sarvepaalli radhakrishnan, Milano, Edizioni di Comunità, 1963.
- GOYARD-FABRE, S., *Qu'est-ce que la démocratie ? La généalogie philosophique d'une grande aventure humaine*, Paris, Armand Colin, 1998.
- ILUNGA Lumuluabo, A., *Vade mecum du candidat aux élections*. Préface de F. H. KABEYA Mukamba, Lubumbashi, Labossa, 2011.

LA LIGUE DES ELECTEURS, *Synthèse des cours*, Kinshasa, s.e., 1997, inédit.

MANIN, B. , *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 2012.

MARCIANO, A., *Ethiques de l'Economie. Introduction à l'étude des idées économiques*, Bruxelles, De Boeck Université (ouvertures économiques), 1999.

MBAMBI MONGA Oliga, M.,- *Le développement par l'éducation à la citoyenneté*, Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2006.
- *L'éducation à la citoyenneté*, Kinshasa, Presses Universitaires de Kinshasa, 2006.

MORIN, E., - *La méthode 5.L'humanité de l'humanité. L'identité humaine*, Paris, Seuil, 2001.
- *La méthode 4. Les idées : leur habitat, leur vie, leurs mœurs, leur organisation*, Paris, Seuil, 1991.
- *La Méthode. Tome 1 : la nature de la nature*, Paris, Seuil, 1977.

MORIN, E. et KERN, A.-B., *Terre-Patrie*, Paris, Seuil, 1993.

MPALA Mbabula, L et MITONGA Kabwebwe, H., *Education à la citoyenneté et à la prévention contre le*

VIH/SIDA, Lubumbashi, Editions Mpala, 2008.

MPASHI, S.A., *Icibemba na mano yaciko*. Second edition.
Lusaka/Nairobi, Oxford University Press, 1966

PETRELLA, R., *Ecueils de la mondialisation. Urgence d'un
nouveau contrat social*, Montréal/Québec,
Editions Fides/ Musée de la civilisation, 1997.

PLATON, *Œuvres complètes. Tome sixième : Les Lois
(livres I-VI)*, traduction nouvelle avec une
introduction et des notes par E. Chambry, Paris,
librairie Garnier Frères, 1946.

ROUSSEAU, J.-J., *Ecrits politiques*. Edition, introduction,
commentaires, notes, chronologie et
bibliographie par Gérard Mairet. Paris, Librairie
Générale Française, 1992.

RUSS, J., *Philosophie : les auteurs, les œuvres. La vie et la
pensée des grands philosophes. L'analyse
détaillée des œuvres majeures*. Paris, Bordas,
1996.

TAABU SABITI, *Proverbes et dictons en swahili et en
Kingwana*, Lubumbashi, Saint Paul, 1977.

VAN HOUTTE, *Proverbes africains. Sagesse imagée*,
Kinshasa, L'Épiphanie, 1986.

ARTICLES

ALLEMAND, S., *La démocratie : une idée simple et... un problème* [en ligne]

http://www.scienceshumaines.com/la-democratie-une-idee-simple-et-un-probleme_fr_9818.html
(page consultée le 8 février 2012)

A quoi sert une élection ? [en ligne] <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/participation/voter/election/quoi-sert-election.html> (page consultée le 5 février 2012).

Bonne Gouvernance. Atelier-Mada Sud-Animé par Rado Toliara, juin 2004

[en ligne] <http://www.yasni.fr/jeunesse+bonne+gouvernance/recherche+personne> (page consultée le 5 mars 2013).

DIANZUNGU, J., *Fabien Eboussi Boulaga. La démocratie de transit au Cameroun*, dans *Raison Ardente* 55 (juin 1999), p.125.

GAUDRON, S., *La conception de l'Etat dans les théories de l'Economie Politique Internationale*, [en ligne] <http://www.univ-paris13.fr/CEPN,WP2003-02.pdf> (page consultée le 15/01/2006).

GUENEBAUT, J.-P. , *Des origines aux révolutions* [en ligne] <http://jean-pierre.guenebaut.pagesperso-orange.fr/page20%perso.htm> (page consultée le 30/04/2013).

KA MANA , *Réussir les élections .Pour une éducation fondamentale à la démocratie et à l'engagement politique en RDC* [en ligne] <http://www.pole-nstitute.org/site%20web/echos/echo154.htm>
(page consultée le 5 février 2012).

KIKASSA MWANALESIA, F., *Porto Alegre, les voix de la démocratie. Vivre le Budget participatif*, dans *Congo-Afrique* 386 (juin-juillet 2004), p.330 – 334.

LANDRY - HAZOUME , G ., *Les élections en Afrique : une Démocratie de spectacle*[en ligne]
http://www.lanouvelletribune.info/index.php?option=com_content&view=article&id=7748:les-elections-en-afrique--une-democratie-de-spectacle&catid=27&Itemid=43(page consultée le 5 février 2012).

MBOLOKALA Imbuli, N., *Philosophie, levure et levier de la démocratie*, dans *Revue Philosophique de Kinshasa vol.XVII N°32* (juillet-décembre 2003), p.51-61.

NKWASA Bupele, J., *Vote et démocratie : présupposés théoriques et regard critique sur les conditions concrètes de l'exercice de la souveraineté populaire en RDC*, dans *Elections et légitimation du pouvoir en R.D.Congo*. Actes des huitièmes journées philosophiques du philosophtat Saint-Augustin du 16 au 18 décembre 2004, p.47-66.

PASSET, R., *Nous sommes tous « mondialisés »*, [enligne]
<http://www.attac.org/fra/asso/doc/doc1001.htm>
(page consultée le 17/O6/2005).

PETRELLA, R., *Les principaux défis de la mondialisation actuelle*, [en ligne]

<http://www.attac.org/fra/list/doc/petrella22.htm#haut> (page consultée le 5/09/2005).

,
POLET, F., *Genèse, principes et acteurs du Budget participatif de Porto Alegre*, dans *Gresea Echos* 36 (nov.-déc. 2002)[en ligne]

<http://www.cetri.be/Explreur4/Textes/Gresea.doc> (page consultée le 19/06/2005).

Rapport de synthèse de l'atelier sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) et sur le budget participatif (BP) Organisé par la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique (CEGFPCE) de l'Assemblée nationale, avec l'appui financier PRECAREF en partenariat avec IED Afrique, Hôtel Coco Beach, Mbour, 2-3 octobre 2006

RODEGEM, F., *Proverbes et pseudo-proverbes*, dans *Annales Aquatoriales* (1985), p.65-83.